

Période du 13 au 19 novembre
**Reddition de 02 terroristes et arrestation
de 06 éléments de soutien**

P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 24ème année **D'ALGERIE**

N°7040 - DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024 - 20 DA - EDITION NATIONALE

**Augmentation des exportations
hors hydrocarbures**
**Tous les acteurs appelés
à conjuguer les efforts pour
atteindre les objectifs fixés** P04

**Le montant maximal en devis autorisé
est de 7500 euros par an**

La Banque d'Algérie régule les flux



Lire en page 03

**Le Carrefour
de Mostaganem**

A lire chaque Dimanche



Par son combat

**Une directrice de CEM
sauve ses élèves
d'un danger certain**

05 portes d'entrées et de sorties
**Les remparts de la ville
de Mostaganem**

«Hayek»

**L'originalité
d'un mode de vie**

Page 10

P07

ORAN

**Nécessité de réorganiser le transport privé
Un secteur par qui la polémique arrive**

Université des sciences et technologie Mohamed-Boudiaf
135 nouveaux enseignants installés à l'USTO

Secteur des assurances des risques industriels
**La CNMA ambitionne d'augmenter
sa part de marché**



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

Loi de Finances 2025

La Cour constitutionnelle déclare l'inconstitutionnalité des amendements



La Cour constitutionnelle a décidé la recevabilité des deux saisines portant sur le contrôle de constitutionnalité des articles 23, 29, 33 et 55 du texte adopté par le Parlement portant Loi de Finances 2025, et a déclaré l'inconstitutionnalité des amendements contenus dans ces articles, selon le dernier Journal officiel. Cette décision fait suite à deux saisines déposées par le Président du Conseil de la nation et le Premier ministre qui ont soulevé des préoccupations quant à la conformité de ces articles avec l'article 147 de la Constitution. Il est ainsi stipulé que "les deux saisines portant sur le contrôle de constitutionnalité des articles 23, 29, 33 et 55 du texte adopté par le Parlement portant Loi de Finances pour

2025, aux dispositions de l'article 147 de la Constitution, déposées par le Président du Conseil de la nation et par le Premier ministre auprès de la Cour constitutionnelle, sont intervenues conformément aux dispositions des articles 190 et 193 de la Constitution". Selon l'article 147 de la Constitution, "est irrecevable toute proposition de loi ou amendement présenté par les membres du Parlement ayant pour objet ou pour effet de diminuer les ressources publiques ou d'augmenter les dépenses publiques, sauf si elle est accompagnée de mesures visant à augmenter les recettes de l'Etat ou à faire des économies, au moins, correspondantes sur d'autres postes des dépenses publiques".

Djamaâ El-Djazaïr

Le recteur reçoit le recteur de l'Université russe du Caucase du Nord

Le recteur de Djamaâ El-Djazaïr, Cheikh Mohamed Maâmoun Al Kacimi Al Hoceini, a reçu une délégation russe conduite par le recteur de l'Université fédérale du Caucase du Nord, M. Bespalov Dmitry Nikolaevich avec lequel il a examiné les moyens de renforcer la coopération académique et culturelle entre l'Algérie et la Russie, a indiqué jeudi un communiqué du rectorat de la mosquée. La rencontre, tenue au siège du rectorat, s'est déroulée en présence du recteur de l'Université d'Alger 1 Benyoucef-Benkhedda, M. Fares Mokhtari, précise le communiqué. "Le représentant de la dé-

légation russe a remercié le recteur de Djamaâ El-Djazaïr pour avoir offert l'occasion de se réunir et de se concerter dans le cadre du renforcement de la coopération académique et culturelle entre l'Algérie et la Russie", ajoute la même source. M. Nikolaevich a évoqué "les perspectives de coopération et d'échange de connaissances, notamment l'enseignement de la langue arabe à l'Université du Caucase du Nord, proposant l'aide de Djamaâ El-Djazaïr dans ce domaine, outre la possibilité que ce dernier soit représenté avec l'Université d'Alger 1, aux travaux de la commission mixte des deux universités".

En collaboration avec le Croissant Rouge Algérien

Ooredoo forme ses employés au secourisme

Fidèle à son engagement sociétal et responsable, Ooredoo a organisé en partenariat avec le Croissant Rouge Algérien (CRA), une formation sur le secourisme en faveur de ses employés et ce, les 20 et 21 novembre 2024 à l'école de formation «Akadimia» de l'entreprise. Sous le slogan «Let's Train and Save!» (Formons nous pour secourir !), l'objectif de cette formation, est d'initier les employés

de l'entreprise aux premiers gestes essentiels de secours qui sauvent des vies, afin qu'ils puissent intervenir efficacement en cas d'urgence dans le milieu professionnel ou même dans leur vie personnelle. Assurée par des experts en secourisme du CRA, considéré comme une référence nationale en termes de secourisme et d'assistance médicale, la formation qui s'est étalée sur deux jours, a permis aux

Présidée par le président de la République

La réunion consacrée aux exportations «importante et fructueuse»

Le président du Conseil du nouveau économique algérien (CREA), M. Kamel Moula, a affirmé, jeudi à Alger, que la réunion de travail consacrée aux exportations, présidée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait été "importante et fructueuse". Dans une déclaration à la presse au siège de la Présidence de la République à l'issue de la réunion, M. Moula a précisé que cette rencontre avait porté sur l'importance des exportations hors hydrocarbures, avec la présentation d'un bilan de ce qui a été accompli et des ob-

jectifs futurs dans ce domaine. Le président du CREA a en outre mis en avant le rôle des entreprises dans l'augmentation du chiffre d'affaires des exportations hors hydrocarbures, précisant que l'objectif de création de 20.000 entreprises permettra de réaliser des excédents de production qui renforceront les exportations. A cette occasion, M. Moula a félicité M. Mohamed Boukhari pour sa nomination à la tête du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, l'assurant du "soutien" du CREA dans ses fonctions.

48ème Conférence européenne des comités de solidarité avec le peuple sahraoui

Réunion de coordination avec les membres de la délégation parlementaire



Le vice-président du Conseil de la nation chargé du suivi des activités extérieures, M. Mohamed Redha Oussahla, a présidé une réunion de coordination avec les membres de la délégation parlementaire du Conseil en prévision de sa participation à la 48ème Conférence européenne des comités de solidarité avec le peuple sahraoui prévue au Portugal du 28 au 30 de ce mois, a indiqué jeudi un communiqué du Conseil. Sur orientation du président du Conseil de la nation, de M. Salah Goudjil, le vice-président du Conseil de la nation chargé du

suivi des activités extérieures, M. Mohamed Redha Oussahla, a présidé une réunion de coordination avec les membres de la délégation parlementaire du Conseil de la nation, en présence de représentants du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger", précise le communiqué. Cette réunion avait pour objectif de "préparer la participation de la délégation à la 48ème Conférence européenne des comités de solidarité avec le peuple sahraoui, qui se tiendra dans la capitale portugaise, Lisbonne, du 28 au 30 novembre 2024".

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN
D'ALGERIE

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie

Bureau de Mostaganem

Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest

Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Édition et de Publicité» Agence ANEP

01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: www.lecarrefouralgerie.dz
E-mail: lecarrefouroran@yahoo.fr

Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

Montant maximal en devise autorisé est de 7500 euros par an

La Banque d'Algérie régule les flux

Par B.Habib

Quelle somme en euros peut-on sortir d'Algérie ? Quelle somme d'argent peut-on avoir en sol ou en avion en Algérie ? Une certitude, l'exportation ou le transfert de la monnaie par les voyageurs nationaux ou étrangers à partir de l'Algérie est sous les projecteurs. De nouvelles mesures ont été instaurées par la Banque d'Algérie. Une nouvelle restriction sur l'exportation de la devise. Un plafond est abaissé à 7500 euros par an. En d'autres termes, si un voyageur souhaite emporter avec lui un montant supérieur à 7500 euros, il doit préalablement obtenir une autorisation de la BA. En effet, dans une mesure visant à mieux réguler les flux de capitaux, la Banque d'Algérie a annoncé de nouvelles restrictions concernant l'exportation de devises par les voyageurs. Selon le décret publié dans le Journal officiel n°77 du 13 octobre 2024, le montant maximal autorisé à sortir du territoire national est désormais fixé à 7.500 euros par personne et par année civile. Cette nouvelle réglementation vient remplacer l'ancien système qui permettait de sortir ce même montant ou son équivalent en monnaie étrangère à chaque voyage. Pourquoi cette nouvelle mesure ? Des spécialistes parlent de la né-

cessité de réguler le mécanisme financier et mettre un terme au phénomène des marchés parallèles de la devise. Un phénomène appelé économie informelle et dans lequel semblent paradoxalement adhérer beaucoup d'algériens. L'impératif est également de freiner l'expansion de l'argent ou fonds transférés à l'étranger. Dorénavant, les voyageurs devront présenter un justificatif de retrait bancaire pour tout montant supérieur au plafond autorisé, prélevé sur un compte en devises ouvert en Algérie. Toutefois, les montants faisant l'objet d'une autorisation de change délivrée par la Banque d'Algérie, ainsi que les cartes bancaires internationales, restent autorisés à l'exportation. L'article 5 modifié et complété, stipule que: «les voyageurs résidents et non-résidents sortant d'Algérie sont autorisés à exporter: Un montant maximum en espèces égal à sept mille cinq cent (7 500) Euros ou son équivalent dans une autre monnaie étrangère au titre de chaque année civile, sous réserve de la présentation d'un avis de débit bancaire pour tout prélèvement dépassant les seuils de déclaration définis par la réglementation en vigueur, effectué sur un compte devise ouvert en Algérie; Tout montant couvert par une autorisation de change de la Banque d'Algérie; Les cartes

bancaires internationales». Par ailleurs, le texte de loi oblige tous les voyageurs, qu'ils soient résidents et non-résidents, à déclarer aux services des douanes, à l'entrée ou à la sortie du territoire national, toute somme en devises égale ou supérieure à 1.000 euros. En somme, la Banque d'Algérie resserre l'étau sur les mouvements de capitaux en durcissant les règles régissant l'exportation de devises par les voyageurs. Désormais, un plafond annuel de 7.500 euros par personne est instauré, et tout montant supérieur doit être justifié par un retrait bancaire en Algérie. Par ailleurs, la déclaration obligatoire aux douanes est étendue à tous les voyageurs, quel que soit leur statut, pour toute somme en devises supérieure à 1.000 euros. Ces mesures, qui s'inscrivent dans une volonté de préserver les réserves de change du pays, visent à mieux réguler les flux de capitaux et à prévenir les sorties de devises illicites. Ainsi, les voyageurs sont tenus de se conformer à ces nouvelles dispositions pour éviter tout problème lors de leurs déplacements à l'étranger. Il a été prouvé que certaines activités de change parallèle tout en ayant un caractère occulte se déroulent majoritairement dans les cafés, les places publiques ou le jour des marchés.

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

L'enfant au cœur de la politique de l'Etat

L'enfant d'aujourd'hui, c'est l'homme ou la femme de demain. Je crois que c'est un axiome qui n'a nullement besoin d'être démontré. Pour que cet homme ou cette femme soient des citoyens serviables pour l'Etat et la nation, il faudrait les former les éduquer, leur inculquer des principes et des fondements qui vont leur servir de moyens, afin de devenir des citoyens positifs voire constructifs au service de l'Etat et du peuple. Et, c'est ainsi que le gouvernement actuel a fait des problèmes de l'enfant algérien une préoccupation majeure. Il se pourrait bien que la prise en charge de l'enfant soit le long du parcours semé d'embûches, de tares et d'insuffisances. Et c'est normal ! Les gens malhonnêtes et les fonctionnaires manquant gravement d'intégrité sont partout. Hormis cette pertinente question, l'Etat est en train de faire le nécessaire. L'investissement dans les générations futures se fait suivant une stratégie bien définie, répondant à des principes majeurs sur lesquels l'Etat algérien a été édifié dès sa renaissance en 1962. C'est une stratégie qui repose sur une harmonieuse union entre l'originalité de ce peuple (ses langues, ses cultures, son héritage historique millénaire) et les grandes réalisations de la modernité. Entretenir l'enfant algérien, c'est également le tenir loin de toutes les idées, de tous les dogmes et toutes les idéologies extrémistes prônant la violence et le rejet du semblable. Sans omettre, par la même occasion, les manipulations douteuses en provenance des puissances criminelles étrangères. Former l'enfant sur les principes de la solidarité, de la citoyenneté positive et sur la démocratie participative se heurte constamment aux idées mentales du citoyen, en impactant son style de vie. Généralement, l'enfant reçoit son éducation de trois sources : d'abord avant tout le cercle familial, à savoir donc comment serait ce cercle familial ! Ensuite, il y a la rue qui participe grandement au modelage de la mentalité de l'enfant : un enfant ayant grandi dans une cité résidentielle où ne vivent que des cadres et gens cultivés et instruits ne sera jamais comme un enfant ayant évolué dans un bidonville des zones d'ombre. En troisième position vient l'École et l'instituteur. C'est à l'École, justement, que l'on va essayer d'équilibrer les différences et d'ajuster les écarts. Et c'est là en principe que l'Etat va tenter de récupérer l'enfant afin d'en faire ce qu'elle en souhaite. Ce sont 8.681.000 enfants scolarisés. C'est presque toute la population de l'Algérie l'année de son indépendance.

Installation officielle du Commandant de la 3ème Région militaire

Le Général d'Armée Chanegriha préside la cérémonie

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a présidé, jeudi, au nom du Président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, la cérémonie d'installation du Général-major Necereddine Foudhil, dans les fonctions de Commandant de la 3ème Région militaire, à Béchar, a indiqué le ministre de la Défense nationale dans un communiqué. "Au nom de Monsieur le Président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'ANP, a présidé, ce jeudi 21 novembre 2024, la cérémonie d'installation du Général-major Necereddine Foudhil, dans les fonctions de Commandant de la 3ème Région militaire, à Béchar", précise la même source. Après la cérémonie d'accueil, le Général d'Armée a écouté l'hymne national et a observé, à l'entrée du siège du Commandement de la 3ème Région militaire, un moment de recueillement à la mémoire du chahid "Moustapha Benboulaïd" dont le siège du Commandement de la Région est baptisé de son nom. Le Général d'Armée a déposé une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative du chahid et récité la Fatiha à sa mémoire et à celle des valeureux chahada. Le Général d'Armée a procédé, ensuite, à l'inspection des carrés des cadres et personnels de la Région,

alignés au niveau de la place d'arme, avant d'annoncer par la suite l'installation officielle du Commandant de la 3ème Région militaire, en remplacement du Général-major Mostefa Smaili. "Au nom de Monsieur le Président de la République, Chef Suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, et conformément au décret présidentiel du 12 novembre 2024, j'installe officiellement le Général-major Necereddine Foudhil dans les fonctions de Commandant de la 3ème Région militaire, en remplacement du Général-major Mostefa

Smaili", a déclaré le Général d'Armée. "Aussi, je vous ordonne de travailler sous son autorité, de suivre ses ordres et d'exécuter ses instructions, dans l'intérêt du service, en application des règlements militaires et des lois de la République, et en faisant montre de fidélité aux sacrifices de nos vaillants Chouhada et aux valeurs de notre glorieuse Révolution", a-t-il ajouté. Le Général d'Armée a présidé, par la suite, la cérémonie de passation du drapeau national et la signature du procès-verbal de passation de pouvoir.

Autoroute Est-Ouest

Le péage non inclus dans le programme du Gouvernement

La cellule d'information et de communication du ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base, a affirmé, mercredi dans un communiqué, que la déviation de la circulation de la voie actuelle de l'autoroute est-ouest vers les couloirs dédiés aux stations de péage de Mouzaïa (Blida) et de Khemis El Khechna (Boumerdès) "n'a aucun rapport avec le lancement de l'opération de péage sur cet axe routier", affirmant que ce type d'opération "n'est pas inclus dans le programme du Gouvernement". La déviation de la circulation "s'inscrit dans le cadre des travaux d'entretien périodique de l'autoroute est-ouest", précise la même source. "Suite à la publication d'un communiqué par la cellule d'information et de communication de l'Algérienne des Autoroutes (ADA), placée sous la tutelle du ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base, concernant un programme de déviation de la circulation de la voie actuelle de l'autoroute est-ouest vers les couloirs dédiés aux stations de péage de Mouzaïa (Blida) et de Khemis El Khechna (Boumerdès), nous vous informons que cette opération s'inscrit dans le cadre des travaux de maintenance périodique de l'autoroute est-ouest, et n'a aucun rapport avec le lancement d'une quelconque opération de péage sur l'autoroute est-ouest, laquelle n'est pas incluse dans le programme du Gouvernement", lit-on dans le communiqué. Le ministère a indiqué que "la priorité absolue du secteur demeure la garantie des conditions favorables pour la



sécurité routière des usagers de l'autoroute est-ouest, à travers la programmation d'opérations d'entretien visant à préserver la pérennité de ses infrastructures".

Pôle & Mic

Par B.Nadir

Greffe d'organes, beaucoup reste à faire!

Le Professeur Hocine Chaouche, ancien directeur général de l'Agence nationale des greffes (ANG), a souligné ce jeudi que le prélèvement d'organes sur des donneurs décédés est indispensable pour favoriser le développement des greffes en Algérie. Lors de son intervention dans l'émission «L'invité du Jour» sur la Chaîne 3 de la Radio algérienne, le Pr Chaouche a présenté une vision globalement positive de la greffe d'organes dans le pays, précisant que cette pratique, présente depuis plusieurs décennies, est réalisée de manière assez régulière. Il souligne que «la qualité des greffes est satisfaisante, mais il reste beaucoup à faire en termes de volume d'interventions réalisées.» Pour y parvenir, il est essentiel de recourir au prélèvement d'organes sur des donneurs décédés afin de développer considérablement la transplantation en Algérie. «Jusqu'à présent, les greffes ont été principalement effectuées avec des donneurs vivants apparentés, conformément à la législation actuelle. Toutefois, l'étape suivante serait d'élargir cette politique en intégrant les greffes à partir de donneurs en état de mort encéphalique, dont les organes sont maintenus fonctionnels artificiellement», explique l'ancien directeur de l'ANG. Le Pr Chaouche poursuit en expliquant que la transplantation à partir de donneurs décédés permettra non seulement d'augmenter le nombre de greffes, mais aussi de traiter des patients sans donneurs familiaux compatibles. De plus, cela rendra possible la greffe d'organes vitaux comme le cœur et les poumons, qui ne peuvent pas être prélevés sur des donneurs vivants. «C'est un complément indispensable pour faire avancer la transplantation en Algérie», insiste-t-il.

En effet, la baisse des dons d'organes en Algérie menace la vie de nombreux patients, en particulier ceux souffrant d'insuffisance rénale ou hépatique. Le nombre de malades dialysés a atteint 30 000 en 2023, mais les greffes réalisées restent insuffisantes (seulement 2 700 depuis 1985). La transplantation hépatique, inexistante localement, est nécessaire pour traiter des maladies comme les hépatites et la stéatose hépatique, en forte progression à cause de l'obésité et du mode de vie. Le Pr Omar Bafdel avait souligné l'importance de former des équipes médicales et de sensibiliser la population au don d'organes, notamment post-mortem. Zahia Bekka, de l'ANATH, appelle à un plan national pour les greffes hépatiques, dénonçant le coût élevé des interventions à l'étranger. Le diagnostic précoce et la prévention sont essentiels pour éviter les complications graves, selon le Pr Nabil Debzi, qui insistait sur la nécessité d'améliorer la sensibilisation et les infrastructures médicales.

Augmentation des exportations hors hydrocarbures**Tous les acteurs appelés à conjuguer les efforts pour atteindre les objectifs fixés**

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Mohamed Boukhari, a mis en avant, jeudi à Alger, l'importance de la conjugaison des efforts de tous les acteurs et l'efficacité de la performance afin d'atteindre les objectifs fixés en matière d'augmentation des exportations hors hydrocarbures.

Dans une déclaration à la presse au siège de la Présidence de la République à l'issue de la réunion de travail présidée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, consacrée aux exportations, M. Boukhari a précisé que cette rencontre "extrêmement importante" s'inscrit dans le cadre de "la politique de Monsieur le Président

de la République visant à diversifier l'économie nationale, notamment dans le domaine des exportations hors hydrocarbures". Le ministre a souligné que cela se manifeste par la création d'un ministère dédié aux exportations et par l'élaboration d'une stratégie "claire et bien définie" en la matière. Cette stratégie repose sur plusieurs critères, à savoir "la diversification des exportations, la conjugaison des efforts de tous les acteurs sans exception, l'efficacité de la performance et l'application rigoureuse des décisions prises", a affirmé M. Boukhari, mettant en avant "la volonté d'œuvrer conformément à cette stratégie afin d'atteindre les objectifs fixés".

Création de banques digitales**La Banque d'Algérie fixe les conditions**

Les conditions spécifiques d'autorisation de constitution d'agrément et d'exercice d'activités de banque digitale ont été fixées par un règlement paru au Journal officiel (JO) N° 77. Ce règlement, n 24-04, signé le 13 octobre dernier par le gouverneur de la Banque d'Algérie, précise les modalités d'octroi d'agrément et les règles applicables sur les activités de banques digitales. Selon le texte, la banque digitale est toute banque offrant des services et produits bancaires exclusivement via des canaux, des plates-formes et des supports digitaux, en s'appuyant sur les technologies modernes, relatives aux technologies de l'information et de la communication et de la technologie financière, dans le cadre de l'exercice de ses activités. La banque digitale est soumise aux mêmes règles appliquées sur les banques et établissements financiers conventionnels, d'après le règlement qui interdit toutefois la constitution d'une banque digitale sous forme de succursale de banque étrangère. De plus, la banque digitale doit compter parmi ses actionnaires, une banque de droit algérien

justifiant d'une expérience en matière de services bancaires en ligne. Cette dernière doit détenir, au moins, 30% du capital, sans que la part individuelle de chacun des autres actionnaires et de ses parties liées n'atteigne ce taux. La banque digitale doit également disposer d'un siège social établi en Algérie, devant servir à des fins administratives et qu'elle peut aussi utiliser pour traiter les réclamations de la clientèle, et doit héberger sa plateforme opérationnelle ainsi que ses redondances en Algérie. Elle n'est pas autorisée à ouvrir des agences, autres que des agences dites "digitales", totalement automatisées, selon le règlement. S'agissant de la demande d'autorisation de constitution de banque digitale, elle doit être introduite auprès du président du Conseil monétaire et bancaire accompagnée d'un dossier complémentaire spécifique à cette catégorie de banque, outre le dossier demandé aux banques conventionnelles. Après obtention de l'autorisation de constitution du Conseil monétaire et bancaire, le requérant doit fournir un dossier de demande d'agrément, adressé au

gouverneur de la Banque d'Algérie, et qui doit comprendre un rapport portant sur l'évaluation de l'ensemble des composantes de l'infrastructure de base, des systèmes technologiques, de la sécurité des informations ainsi que du degré d'efficacité de ces systèmes et de leur capacité à soutenir les activités de la banque en toute sécurité et d'en assurer la continuité de l'activité. Ce rapport doit être élaboré par un cabinet externe indépendant justifiant de références avérées en la matière, souligne la même source. Outre les règles et exigences prudentielles applicables aux banques conventionnelles, les banques digitales doivent observer certaines règles liées notamment aux dépôts et aux crédits. Ainsi, les dépôts d'un seul client et de ses parties liées ne peuvent excéder un maximum de 1% du total des dépôts de la banque. Ce plafond est applicable après une année, à compter de la date d'entrée en activité de la banque. Il est également interdit d'accorder de crédits aux grandes entreprises, à l'exception des encours sur les PME devenues grandes entreprises.

Du 24 au 27 novembre

20ème Salon international des Travaux publics

La 20ème édition du Salon International des Travaux Publics (SITP), se tiendra du 24 au 27 novembre, au Palais des expositions d'Alger, ont annoncé, vendredi, les organisateurs dans un communiqué. Organisée par le ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base, en partenariat avec "Algeria Expo", filiale du groupe de la Société nationale des Foires et des Exportations (SAFEX), cette édition accueillera "232 entreprises, dont 22 étrangères provenant de Chine, Italie, Turquie, Pologne, Allemagne et Portugal", précise le communiqué. Le pavillon central du Salon sera un espace d'échanges entre professionnels et industriels nationaux et étrangers, avec une superficie totale d'exposition de 9.211 mètres carrés, note la même source.

Ce Salon constitue "un espace pour exposer les technologies et services des entreprises nationales et étrangères, établir des partenariats avec différents bureaux d'études internationaux pour la réalisation de grands projets et échanger des expériences

dans différentes spécialités représentées lors de cette édition", selon le communiqué. Parmi les principaux domaines abordés, le communiqué cite les nouvelles techniques de construction dans les travaux publics et infrastructures de base, les équipements d'infrastructures de base, la signalisation routière, ferroviaire, maritime et aéroportuaire, ainsi que les outils de préparation et de contrôle des matériaux pour les routes, voies ferrées et infrastructures de base. Les équipements de levage, de manutention et les outils destinés

aux chantiers des travaux publics seront également exposés. L'espace d'exposition inclura des spécialités telles que la topographie, la métrologie, le contrôle de la qualité des matériaux, l'ingénierie, la recherche, le développement, la protection et la surveillance, le système d'information, les télécommunications et les nouvelles technologies, les produits de peinture et de revêtement ainsi que les produits innovants. Des établissements de formation et des organisations professionnelles seront également présents.

Réunion OPEP-Russie**L'importance de la stabilité des marchés pétroliers et énergétiques soulignée**

L'importance de la stabilité des marchés pétroliers et énergétiques pour favoriser la croissance économique a été soulignée vendredi à Moscou, lors de la neuvième réunion de haut niveau du dialogue OPEP-Russie sur l'énergie, a indiqué l'OPEP dans un communiqué conjoint, publié sur le site web de l'Organisation. Coprésidée par le vice-Premier ministre de la Fédération de Russie, Alexander Novak et le Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Haitham Al Ghais, cette réunion a porté sur les évolutions des marchés mondiaux du pétrole et de l'énergie, ainsi que sur les résultats des récentes négociations sur le changement climatique lors de la COP29, tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre courant, précise le communiqué. Aussi, diverses autres questions liées aux secteurs pétrolier et énergétique, telles que la sécurité énergétique, le risque de sous-investissement et l'importance de la stabilité du marché pour favoriser la croissance économique mondiale, ont été abordées. La réunion a également examiné les perspectives à court, moyen et long terme des marchés de l'énergie", a ajouté le communiqué soulignant "la coopération précieuse et continue entre l'OPEP et la Fédération de Russie au niveau technique et de la recherche". Dans ce contexte, la réunion a noté "le résultat positif de la Cinquième réunion technique du dialogue énergétique OPEP-Russie, qui s'est tenue par vidéoconférence, le 15 novembre 2024". "Cette collaboration reflète un engagement pour relever les défis du secteur énergétique et renforcer la stabilité des marchés", est-t-il souligné. La même source a indiqué que la réunion constituait "une étape importante dans le dialogue sur l'énergie et souligne l'importance stratégique de la coopération entre l'OPEP et la Fédération de Russie, notamment à travers les cadres de la "Déclaration de coopération" et de la "Charte de coopération", lit-on sur le site de l'OPEP. A l'occasion, M. Alexandre Novak a déclaré que "la Russie continuera d'être un acteur clé sur le marché pétrolier, assurant son statut de fournisseur fiable" relevant que "les pays membres de l'OPEP+ sont en contact constant, surveillent la situation du marché et sont prêts à répondre de manière flexible et rapide à tout changement des conditions du marché".

Lutte contre les cancers du poumon et de la prostate

Un défi de santé publique

La réduction de l'incidence des cancers du poumon et de la prostate en Algérie, les plus fréquents chez l'homme, est «un défi de santé publique», ont souligné, jeudi à Alger, des oncologues. «La lutte contre le tabac, qui est le facteur de risque principal du cancer du poumon est un défi de santé publique en Algérie et dans le reste du monde», a indiqué, Pr Siham Braikia, du service d'Oncologie médicale, au Centre Pierre et Marie Curie (CPMC) du CHU Mustapha Bacha, co-organisateur de la journée de formation médicale continue (FMC) sur les cancers du poumon et de la prostate, avec l'association El-Amel CPMC d'aide aux cancéreux. Pr Siham Braikia recommande d'éviter l'exposition aux facteurs de risques» et la mise en

oeuvre des actions de prévention, de multiplier les campagnes de sensibilisation contre le tabagisme visant le large public, la disposition d'espaces «non fumeurs», et de consacrer des programmes scolaires, etc..., évoquant, l'importance de «l'aide au sevrage». A ce propos, elle a abordé le recours des personnes addictives au tabac aux produits de substitution à la nicotine, à savoir «le tabac chauffé» ou sans fumée, au sujet desquels l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a exprimé des réticences en raison de leurs éventuels risques sur la santé humaine, a-t-elle noté. La Pr Leila Laouar, du service de Pneumophysiologie du même établissement, a mis en garde contre «l'addiction à la cigarette électronique, y compris les non fumeurs, chez qui, a-t-elle

commenté, elle peut représenter une porte d'entrée au tabagisme». Elle a estimé que «la lutte contre le cancer du poumon est un enjeu de santé publique, dont la prise en charge nécessite une coordination entre le spécialiste et le généraliste». Abordant l'épidémiologie et les facteurs de risques du cancer de la prostate», Dr Asma Oularbi, du service d'Oncologie médicale du même CHU, a qualifié cette pathologie de «problématique de santé publique», en raison de la hausse des cas enregistrés, à savoir près de 3800 nouveaux cas par an. Selon le Registre national des cancers 2021-2022, ce type de cancer chez l'homme se place en 2ème position après le cancer colorectal, suivi de celui du poumon en 3ème position.

Droits de l'enfant

L'Algérie a réalisé des acquis majeurs

La Déléguée nationale à la protection de l'enfance, Meriem Chorfi, a affirmé, mercredi à Alger, que l'Algérie avait réalisé des "acquis majeurs" en matière des droits de l'enfant. Mme Chorfi s'exprimait lors d'une rencontre organisée à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, célébrée le 20 novembre de chaque année et placée cette année sous le slogan : "écouter l'avenir". Dans une allocution prononcée lors d'un atelier de présentation et de discussion des axes stratégiques du Plan d'action national sur l'enfance 2025-2030, Mme Chorfi a affirmé que l'Algérie "a réalisé des acquis majeurs dans le domaine des droits de l'enfant, à travers les différentes lois et législations, ainsi qu'à son adhésion à différentes conventions liées aux droits de l'Homme et plus particulièrement aux droits de l'enfant", rappelant que l'Algérie "faisait partie des premiers pays à avoir ratifié cette convention". La Déléguée nationale à la protection de l'enfance a fait savoir à cet égard, que "la Constitution algérienne, sous l'initiative du

président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, consacre le principe de l'intérêt suprême de l'enfant", affirmant que l'Organe qu'elle dirige "œuvre à associer les enfants à toutes les questions qui les concernent afin de recueillir leurs avis et préoccupations". S'agissant de l'atelier de travail, qui se déroule sur 2 jours, Mme Chorfi a précisé qu'il vise à présenter et discuter les axes stratégiques du Plan national d'action sur l'enfance 2025-2030. Ce Plan résulte d'une année de travail laborieux mené par la Commission nationale chargée de son élaboration. L'atelier se tient en présence de l'experte internationale algérienne Mme Faiza Benhadid, ainsi que de plusieurs enfants, ambassadeurs de l'enfance algérienne, qui exprimeront leurs préoccupations et leurs points de vue. Une fois finalisé, ce plan sera soumis à l'Organe national de protection et de promotion de l'enfance (ONPPE). De son côté, la présidente du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Mme Rabéa Kharfi, a salué la "coopéra-

tion commune et fructueuse" entre son institution et l'ONPPE pour la concrétisation du Plan national d'action sur l'enfance à travers un "suivi technique continu et l'expertise nécessaire pour les différentes activités relevant de ce plan". Ce Plan constitue "un acquis précieux pour l'enfance et sera un point de départ pour de nouvelles pratiques professionnelles visant à évaluer les réalisations et à identifier les améliorations nécessaires", précise Mme Kharfi. Pour sa part l'experte internationale, Mme Benhadid, a expliqué que l'atelier permettra "d'analyser la situation des enfants en Algérie et de mettre en place un cadre stratégique qui identifiera les problèmes, les priorités et les principaux résultats à atteindre dans le cadre de ce Plan national". De son côté, la représentante de l'UNICEF en Algérie, Mme Katarina Johansson, a affirmé que la Journée mondiale de l'enfance "devrait être un jour de joie et de célébration". Cependant, "les violations des droits des enfants dans le monde mettent en péril leur avenir", a-t-elle déploré.

Période du 13 au 19 novembre

Reddition de 02 terroristes et arrestation de 06 éléments de soutien

Deux (2) terroristes se sont rendus aux autorités militaires à Bordj Badji Mokhtar et 6 éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés, lors d'opérations distinctes à travers le territoire national, durant la période du 13 au 19 novembre en cours, selon un bilan opérationnel rendu public mercredi par le ministère de la Défense nationale (MDN). "Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) ont exécuté, durant la période allant du 13 au 19 novembre 2024, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national", indique la même source. Dans le cadre de la lutte anti-

terroriste, "deux terroristes se sont rendus aux autorités militaires à Bordj Badji Mokhtar. Il s'agit de l'occurrence de Foullani Ahmed dit +Aboubakr El-Tahar+ et El-Tibari El-Zine dit +Abdelhakim+. Lesdits terroristes avaient en leur possession 2 pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, une quantité de munitions et d'autres objets", précise le MDN, ajoutant que "six (6) éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés lors d'opérations distinctes à travers le territoire national". Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et "en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 55 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de

4 quintaux et 6 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 6,31 kilogrammes de cocaïne et 439.661 comprimés psychotropes ont été saisis". A Tamarrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezam, des détachements de l'ANP "ont arrêté 200 individus et saisi 30 véhicules, 192 groupes électrogènes, 97 marteaux piqueurs, 8 détecteurs de métaux, ainsi que des quantités de mélange d'or brut et de pierres, d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite". De même, "8 autres individus ont été arrêtés et 12 fusils de chasse, 4 pistolets automatiques, un fusil à lunettes, 14.960 litres de carburants, ainsi que 12,75 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation ont été saisis, et ce, lors d'opérations distinctes à travers le territoire national".

Accidents de la circulation en zones urbaines

11 morts et 418 blessés en une semaine

Onze personnes ont trouvé la mort et 418 autres ont été blessées dans 367 accidents de la circulation survenus en zone urbaines, dans la période allant du 12 au 18 novembre en cours, a indiqué, jeudi, un bilan des services de la Sûreté nationale. Par rapport aux statistiques enregistrées la semaine précédente, le bilan fait état d'une baisse du nombre d'accidents (-10), de blessés (-33), ainsi que de celui des décès (-1)", précise le bilan. Le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents (+97%), en raison du non-respect du code de la route et de la distance de sécurité, de l'excès de vitesse, de la fatigue et du manque de concentration au volant, outre l'état du véhicule", selon les données fournies par les mêmes services. La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) réitère, à cet égard, son appel aux usagers de la voie publique à "la prudence et au respect du code de la route", rappelant les numéros vert 1548 et de secours 17 mis à la disposition des citoyens 24h/24 pour tout signalement.

Mohammadia (Mascara)

06 blessés graves dans un accident de la route

Six personnes ont été gravement blessées dans un accident de la route à Mohammadia dans la wilaya de Mascara, selon un communiqué de la direction locale de la Protection civile. L'incident s'est produit dans la nuit de jeudi à vendredi, au niveau du pôle urbain Ouled Malek, lorsque 2 véhicules sont entrés en collision. Les victimes ont été rapidement évacuées vers le service des urgences médicales et chirurgicales de l'Établissement public hospitalier de Mohammadia, où elles ont été placées en soins intensifs. Une enquête a été ouverte par les services de la Gendarmerie nationale pour éclaircir les circonstances de cet accident.

Agence nationale de sécurité sanitaire - OMS

Le plan biennal de coopération signé

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSS) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont signé, mercredi à Alger, le plan biennal de coopération, a indiqué l'ANSS dans un communiqué. "Dans le cadre de la poursuite de ses missions et la réalisation de son plan d'action, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSS), représentée par son président le professeur Kamel Sanhadji et le docteur Hamadou Nouhou, représentant de l'OMS en Algérie ont signé ce mercredi, au niveau du siège du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, le plan biennal de coopération entre l'ANSS et l'OMS", précise le communiqué. Fruit d'un dialogue constructif, d'une analyse approfondie des besoins et des priorités nationales ainsi que d'une adhésion aux orientations stratégiques mondiales en matière de santé définies par l'OMS, ce plan représente un "véritable contrat de confiance et de responsabilité partagée". Ainsi, ce plan vise à "conjuguer les forces, mutualiser les expertises et à mobiliser les ressources aux fins d'apporter des résultats concrets, durables et à la hauteur des défis sanitaires auxquels nous sommes exposés actuellement", souligne la même source. S'inscrivant dans une dynamique ambitieuse, ce partenariat traduit un "engagement concerté" pour assurer l'atteinte des axes stratégiques prioritaires portant sur la prévention des épidémies et des pandémies grâce à une vigilance accrue et un renforcement des capacités de surveillance et le développement de systèmes de santé résilients capables de répondre efficacement aux crises sanitaires tout en garantissant un accès aux soins équitable et de qualité.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE SIDI BEL ABBES
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE
NIF:097422019000145

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITÉS MINIMALES
La Direction de l'Administration locale de la wilaya de SIDI BEL ABBES lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales pour:

La réalisation du projet :
ETUDE, SUIVI ET REALISATION D'UNE RESIDENCE D'HÔTES AU PROFIT DE LA WILAYA - AVENUE AISSAT IDIR
LOT : REALISATION D'UNE RESIDENCE D'HÔTES A SIDI BEL ABBES AVENUE AISSAT IDIR - EN LOT UNIQUE.

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales, conformément aux articles 42 et 44 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics pour toutes les entreprises disposant de la catégorie 5 OU PLUS (ACTIVITE PRINCIPALE BATIMENT)

- 1- Les capacités techniques qui sont exigées par le présent cahier des charges :
- Références professionnelles
 - L'entreprise doit donner preuve qu'elle a réalisé :
 - Au moins un (01) projet de même nature (Réalisation équipement public ou bloc administratif) justifié par des attestations de bonne exécution délivrées par organisme public.
 - Capacité financière :
 - Ayant une moyenne de chiffre d'affaire égal ou supérieur à 30.000.000,00 DA. (Il s'agit du chiffre d'affaire moyen des trois dernières années)+c20

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Administration locale de la wilaya de SIDI BEL ABBES, siège de la wilaya de SIDI BEL ABBES (CENTRE VILLE). Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière

a)- La première enveloppe contenant le dossier de candidature et comprenant les pièces suivantes :

1. La déclaration de candidature
 2. La déclaration de probité
 3. La liste des moyens humains et d'encadrement (quantitativement et qualitativement) appuyée de l'état des effectifs déclarés à la CNAS
 4. La liste des moyens matériels, appuyée de toutes pièces justificatives (cartes grises, factures, et copie d'assurance, contrôle technique)
 5. Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle des entreprises, requise pour les travaux objet de l'appel d'offres
 6. Statut de l'entreprise
 7. Une copie des bilans fiscaux positifs des trois derniers exercices, dûment visés par les services des impôts de l'année +c20
 8. **PV de visite de site.** Tout soumissionnaire doit présenter un PV de visite de site
 9. Le planning de réalisation prévisionnel du projet
- Les documents à fournir doivent être valides

b)- La deuxième enveloppe de l'offre technique:

- Comportant les pièces suivantes :
- Cahier des charges rempli, signé et cacheté
 - Une déclaration à souscrire (dûment signée)
 - Un mémoire technique justificatif

c)- La troisième enveloppe contenant l'offre financière comprenant les pièces suivantes :

- La lettre de soumission (dûment signée)
- Le bordereau des prix unitaires (dûment signé)
- Le devis quantitatif et estimatif (dûment signé)

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sans exigence uniquement de l'attribuaire du marché publics, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, en toutes d'état de cause avant la publication de l'Avis d'Attribution provisoire du marché. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

"A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres"

ETUDE, SUIVI ET REALISATION D'UNE RESIDENCE D'HÔTES AU PROFIT DE LA WILAYA - AVENUE AISSAT IDIR
LOT : REALISATION D'UNE RESIDENCE D'HÔTES A SIDI BEL ABBES AVENUE AISSAT IDIR - EN LOT UNIQUE.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant trois (03) mois augmenté de la durée de préparation des offres. Le délai de préparation des offres est fixé à 15 jours à compter de la date de la première parution. L'heure de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres à 12h00

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'ouverture des plis des offres techniques et financières se fera le même jour à 14h00 à la Direction de l'Administration locale de la wilaya de SIDI BEL ABBES et à laquelle ils sont cordialement invités à y assister.

LE WALI

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIARET NIF : 092114139000154

DAIRA DE DAHMOUNI AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉ MINIMALES

COMMUNE DE DAHMOUNI N° 02/2024

Le Président de l'APC de Dahmouni lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimales pour :
Approvisionnement des Cantines scolaires pour l'année 2025 (Quotidiennement pondant 150 jours)

Les soumissionnaires Ayant :

- Registre de commerce portant les codes suivant :

- 1/ Commerce de produits liés à l'alimentation humaine dont le pain
- 2/ Commerce de gros ou de détail : légumes, fruits/ produits alimentaires généraux, dérivés de lait/ viande rouge et blanche, œuf/ pain.
- 3/ Supérette

- Ayant un chiffre d'affaire moyen des 03 dernières années égale ou supérieure à 40.000.000,00 DA. justifié par les bilans financiers visés par les services des impôts.

peuvent retirer le cahier des charges auprès du Bureau des marchés contre le paiement de la somme (deux mille 2.000,00 Dinars) à l'adresse suivante : Bureau des marchés commune de Dahmouni wilaya de Tiaret

A) Dossier de candidature Comprendra :

- La déclaration de candidature, remplie signée cachet et datée par le soumissionnaire
- La déclaration de probité, remplie signée cachet et datée par le soumissionnaire
- Statut pour les personnes morales

- Justification de dépôt légal des comptes sociaux, pour les personnes morales.

- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise

- Une copie du registre de commerce :

- 1/ Commerce de produits liés à l'alimentation humaine dont le pain
- 2/ Commerce de gros ou de détail : légumes, fruits/ produits alimentaires généraux, dérivés de lait/ viande rouge et blanche, œuf/ pain.
- 3/ Supérette

- Le numéro d'identification fiscale (NIF)

- Attestation de mise à jour CNASAT, CASNOS

- Extrait de Rôle apuré ou avec échéancier moins de 03 mois.

- Un casier judiciaire n° 03 moins de 3 mois

- Un planning de livraison signé et daté par le soumissionnaire

- Liste des moyens matériels appuyée par des cartes grises + police d'assurance + contrôle technique au nom de soumissionnaire en cours de validité.

- bilans des trois dernières années (2021 2022-2023-) visé par les services des impôts.

B) L'Offre Technique Comprendra :

- La déclaration à souscrire, remplie signée cachet et datée par le soumissionnaire.

- Le cahier des charges dûment rempli signée cachet et datée par le soumissionnaire, contenant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté »

- Une mémoire technique remplie signée cachet et datée par le soumissionnaire

C) L'Offre Financière Comprendra:

- l'intérieur de soumission remplie signée cachet et datée par le soumissionnaire;

- le devis quantitatif et estimatif rempli signé cachet et daté par le soumissionnaire.

- le bordereau des prix unitaires rempli signée cachet et datée. (BPU doit comporter les prix en lettres et en chiffres).

Les offres seront déposées au bureau des marchés sous une seule enveloppe fermée et anonymes portant la mention « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - Avis d'appel d'offres N° 02/2024 » et l'intitulé de l'opération.

à l'intérieur de laquelle se trouveront les trois autres plis qui contiendront l'offre technique (DOSSIER DE CANDIDATURE), (L'OFFRE TECHNIQUE) et (L'OFFRE FINANCIERE) et il sera porté sur chacune des enveloppes soit « Dossier De Candidature » soit « Offre technique » soit « Offre financière ».

- La durée de préparation des offres est fixée à 15 quinze jours à partir de la date de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans deux quotidiens nationaux et le BOMOP.

- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres à compter de la première publication avant 10.00 heures.

- L'heure d'ouverture des plis est fixée à 10h00 du même jour en séance public à la salle de réunion

- La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois, les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant toute la durée de validité.

Le Président de l'APC de Dahmouni

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2431014563 24.11.2024

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2431014567 24.11.2024

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE RELIZANE

DAIRA DE MENDES

COMMUNE DE MENDES

N FISCAL : 098448285142217

Avis d'appel d'offre national ouvert n°08/2024

Conformément à la Loi N°12-23 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 43 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public. Le président de l'Assemblée populaire communale de MENDES lance un appel d'offre national ouvert pour le projet suivant:

إعادة تأهيل الطريق الرابط ما بين الطريق البلدي (منداس- الشوالة) إلى دوار سيدي راشد على مسافة 1.4 كم

Les opérateurs économique souhaitant participer doivent télécharger le cahier des charges sur la page officielle de la commune de Mandes sur Facebook a condition que les documents requis soient présents et valables a la date d'ouverture des plis. Le dossier de participation est constitué

I*- /dossier de candidature (Composée de):

1*- Déclaration de candidature dûment rempli, signé et paraphé

2*- Déclaration de probité dûment rempli, signé et paraphé.

3*- Une copie des statuts Pour les sociétés.

4*- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise (les délégations).

5*- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou le cas échéant, des sous-traitants:

A*- capacités professionnels: copie de Certificat de qualification et de classification professionnelle principale en Travaux publics (en cours de validité a la date d'ouverture) catégorie QUATRE et plus

b*- capacités financières: Références bancaires et Bilans financières des trois années précédentes visées par les services des impôts territorialement compétents.

c*- capacités techniques:

- Moyens matériels: Liste des moyens matériels de l'entreprise à mettre à la disposition du chantier à justifier par des cartes grises+ police d'assurance, ou factures d'achat ou actes notariés de locations.

- Moyens humains : Liste des moyens humains de l'entreprise à mettre à la disposition du chantier à justifier par des diplômes ou attestations du personnel non qualifié (visé par CNAS en cours de validité).

- Référence de L'Entreprise: (Attestations d'exécution délivrées par Maîtres d'ouvrages).

II*- /Offre Technique (Composée de):

1*- copie de Registre de commerce

2*- copie de Carte d'immatriculation fiscale (N.I.F) ou N.I.S.

3*- Déclaration à Souscrire dûment rempli, signé et paraphé.

4*- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique: un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

5*- Délai et planning de réalisation.

6*- Cahier des charges dûment (Remplie, daté et signée).

III*- /Dossier Financier (Composée de):

1*- La lettre de soumission dûment rempli, signé et paraphé

2*- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;

3*- Le devis /quantitatif et estimatif (DQE) ;

4*- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

5*- Le sous-détail des prix unitaires (SDPU) ;

6*- Le devis descriptif et estimatif détaillé (DDED).

Les offres accompagnées des documents cités ci-dessus doivent être déposées à l'adresse suivante : APC DE MENDES

- Sous pli anonyme contenant deux plis séparés, l'un pour l'offre technique et l'autre pour l'offre financière. Cela dans un délai de 15 jours à compter de la date de première parution de présent avis dans la presse ou le BOMOP. L'enveloppe

Extérieure comportera la mention: **AVIS d'appel d'offre national ouvert n°08/2024**

Appel d'offre A NE PAS OUVRIR / NOM DE PROJET

Et l'heure de dépôt des offres est 13h:50. Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour de la date limite de dépôt des offres à 14h:00. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, à l'adresse suivante:

siège de l'APC DE MENDES, bureau des marchés. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de (durée de préparation des offres +90 jours).

Le président de l'APC

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2431014577 24.11.2024

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA : RELIZANE

DAIRA : MATMAR

COMMUNE : SIDI-KHETTAB

NIF : 098448105140425

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°08/2024

Le Président de l' APC de Sidi-Khettab lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation du projet :

AMENAGEMENT DU CHEMIN MENANT AU DOUAR BOUAZID SUR 2 KMS

- Les entreprises intéressées et qualifiées en travaux publics comme activité principale catégorie 04 ou plus, ayant réalisé au moins 01 projet de même nature (marché de voirie en béton bitumineux d'une quantité de 1350 T ou plus), et ayant un moyen de chiffres d'affaires des 03 dernières années de 10.000.000,00 DA et plus, peuvent retirer les cahiers des charges relatifs à cette opération gratuitement à partir du lien électronique se trouvant sur la page de la commune www.facebook.com/APCSIDIKHETTAB

- Les offres doivent être déposées au plus tard quinze (15) jours de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux ou au bomop, au dernier jour de la durée de préparation des offres à 13 :30 H

- Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière :

1- Le dossier de candidature contient :

- Déclaration de candidature +- Déclaration de probité, signées et cachetées

- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;

- Certificat de qualification et de classification en travaux publics comme activité principale catégorie 04 ou plus

- Bilans fiscaux des trois dernières années visés par les services concernés

- Liste des moyens humains prévus pour le projet avec pièces justificatives (Attestations de travail+aff cnas +diplômes)

- Liste de moyens matériels (cartes grises+assurance de matériel +pv de constat de huissier du matériel et engins)

- Extrait du casier judiciaire en cours de validité

- Extrait de rôle apuré ou avec échéancier (planning de versement) en cours de validité

- Extrait de Registre de commerce électronique

- Références professionnelles de l'entreprise (Attestations de bonnes exécutions délivrées par les maîtres d'ouvrages)

- Attestations de mise à jour CNAS, CASNOS, CACOBATH

- Carte d'identification fiscale

- Statuts pour les sociétés + Dépôt compte sociaux pour personnes morales

- P.V de visite de site

2- L'offre technique contient :

- Déclaration à souscrire ;

- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : une mémoire technique justificative et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du présent décret ;

- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

- Planning et délai d'exécution des travaux détaillé par poste sur le délai proposé

3- L'offre financière contient :

- Lettre de soumission ;

- Bordereau des prix unitaires (date et lieu de signature) ;

- Devis quantitatif et estimatif (date et lieu de signature) ;

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres ouvert N°08/2024...l'objet de l'appel d'offres » envoyée à monsieur le président de l'Assemblée populaire communale.

La séance d'ouverture des plis aura lieu le dernier jour de préparation des offres à 14h.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offres pendant une durée de (90) jours à compter de la date de dépôt des offres + la durée de préparation des offres.

Pour tout éclaircissement veuillez nous contacter via l'email cite dessus : sidikhettab.apc4810@gmail.com

Le président de l'Assemblée Populaire Communale

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2431014576 24.11.2024

Une nécessité de réorganisation du transport privé

Un secteur par qui la polémique arrive



Par B. Kamel

Depuis la prise des fonctions du Sayoud Saïd le désormais ex wali d'Oran à la tête du ministère des transports, d'aucuns ne cessent d'évoquer la question lancinante problématique liée à la réorganisation du secteur de transport, notamment privé dans la wilaya d'Oran, eu égard aux multiples transgressions aux règles et face surtout à l'absence depuis des années d'un plan de circulation urbain, au sens propre du terme, sauf dans le cas de plans spéciaux de saison estivale. Le nouveau ministre des transports aura, pour dire ainsi, la lourde responsabilité de revoir ce secteur dans plusieurs wilayas spécialement à Oran où comme étant wali, il avait

constaté de lui-même de multiples carences dans la gestion de ce secteur malgré les changements et qu'il n'hésitait pas à mettre sur table lors de ses réunions hebdomadaires du Conseil exécutif de wilaya. Parlant de lacunes, le transport urbain actuellement en manque d'inspiration, est encore à la recherche de son passé glorieux des ex régies communales à cause du monopole d'un privé qui s'échine à s'astreindre ou à s'adapter aux nouveaux besoins exprimés par la population, notamment dans les grands pôles urbains comme celui de Misserghine et ce, malgré le rajout de lignes dans les périphéries. Sitôt installé, le nouveau ministre des transports avait appelé cadres et fonctionnaires, d'établissements sous tutelle, à s'engager dans une

démarche consistant en la mise en place des mécanismes de gestion moderne. La wilaya d'Oran souffre justement d'une gestion modernisée du transport urbain excepté pour ce qui est du Tramway considéré par les riverains «bénéfique» sans parler de ses prochaines extensions vers Belgaid et l'aéroport. «Le transport urbain privé à Oran, au-delà du fait qu'il n'a jamais pu adhérer à la politique nationale de transport, telle que prônée par les décideurs en haut lieu et les pouvoirs publics locaux, a levé le voile sur une véritable mainmise du privé qui ne se conforme pas aux réglementations en vigueur et il est tout à fait normal qu'il ait énormément besoin d'être revu, corrigé et débarrassé de ses lacunes» souligne un élu local au fait du dossier.

Secteur des assurances des risques industriels

La CNMA ambitionne d'augmenter sa part de marché

La Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) ambitionne d'accroître sa part de marché dans le domaine des assurances des risques industriels au cours des deux prochaines années, a-t-on appris jeudi lors d'un séminaire régional à Oran, consacré à l'accompagnement des opérateurs économiques pour une meilleure gestion des risques industriels. "La CNMA prévoit d'augmenter sa part de marché dans les assurances des risques industriels de 5 à 10 % en 2025 et 2026", a déclaré Rabah Mekircha, directeur des risques industriels au sein de cet organisme, dans une déclaration en marge de cette rencontre.

Le responsable a indiqué que la CNMA œuvre à se rapprocher davantage des opérateurs économiques pour élargir sa part actuelle, qui est d'environ 14 % dans le domaine des assurances liées aux risques industriels. Il a souligné, d'autre part, que la CNMA, avec une part de marché de 70 %, est pionnière dans le domaine des risques agricoles au niveau national, faisant savoir qu'elle (CNMA) propose une gamme de produits adaptés pour accompagner les opérateurs économiques et protéger leurs biens industriels, ainsi que leurs unités de production contre di-

vers risques. Rabah Mekircha a indiqué que la caisse compte 400 experts spécialisés en risques industriels sur un effectif d'un millier d'experts affiliés à l'organisme. Ce séminaire régional s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la CNMA visant à sensibiliser les opérateurs économiques aux risques industriels et à les encourager à souscrire des contrats d'assurance offerts par la Caisse, selon le même responsable, qui a signalé que durant le mois d'octobre, une convention a été signée en octobre dernier avec le Club des entrepreneurs et industriels regroupant pas

moins de 1.700 opérateurs économiques, annonçant que d'autres accords similaires seront conclus à l'avenir avec d'autres industriels. Organisée par la CNMA avec la participation d'opérateurs économiques et des responsables des Caisses régionales de mutualité agricole (CRMA) des wilayas d'Oran, Sidi Bel-Abbès, Tiaret, Relizane et Tlemcen, cette rencontre a été marquée par la présentation de plusieurs interventions ayant porté, notamment, sur les réalisations de la caisse, les assurances liées aux transports et les risques dans les secteurs industriel et agricole.

Alimentation en eau potable

Des perturbations à l'Est de la wilaya à partir de lundi

La partie Est de la wilaya d'Oran connaîtra des perturbations dans l'alimentation en eau potable, à partir de lundi prochain, à cause d'un arrêt programmé de la station de dessalement d'eau de mer d'El-Mactaâ, a indiqué un communiqué de la Société de l'eau et de l'assainissement d'Oran (SEOR). L'arrêt de la station est programmé pour une durée de 48 heures, pour des travaux de maintenance, a-t-on précisé de même source, ajoutant que toute la partie est de la wilaya sera touchée par les perturbations, soit les communes de Bethioua, Arzew, Gdyl, Benfreha, Hassi Mef-soukh, Boufatis, Bir El Djir, Hassi Ben Okba, jusqu'à la partie «est» de la ville d'Oran et la commune de Mers El-Kébir. Le retour au programme habituel de distribution de l'eau potable est prévu après une durée de 48 heures supplémentaires nécessaires pour le remplissage des réservoirs et des conduites, a-t-on encore fait savoir.

Université des sciences et technologie Mohamed-Boudiaf 135 nouveaux enseignants installés à l'USTO

Pas moins de 135 nouveaux enseignants nouvellement recrutés, ont été installés, mercredi, par le recteur de l'Université des sciences et technologie Mohamed-Boudiaf d'Oran (USTO), a annoncé jeudi cet établissement. Positivement évaluées, ces nouvelles recrues de 2023/2024 ont réussi avec succès leur formation pédagogique d'une année, et confirmées dans leurs postes, a indiqué, à l'APS, le porte-parole de l'USTO-MB, Boudia Maamar, soulignant que ces nouveaux enseignants ont reçu, mercredi, leur attestation de formation, lors d'une cérémonie présidée par le recteur de l'Université, Pr. Ahmed Hamou. Titulaires de doctorats et de magisters, ces enseignants, maîtres-assistants classe «B», ont été recrutés dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation supérieurs, a-t-il ajouté. La formation a consisté au développement des compétences psychopédagogiques de l'apprenant, le travail d'amélioration du «body language», ainsi que l'évaluation des compétences orales et écrites chez l'étudiant et les techniques d'information et de communication (TIC). La formation a également compris les thèmes de «Management de projet» en pratiquant les activités pédagogiques et scientifiques comme des projets», «La déontologie, la pédagogie, la planification et la prospective, les relations extérieures et la recherche scientifique», «Le management de la connaissance» et «La créativité innovante».

Musée public national «Ahmed Zabana»

Exposition de pièces de monnaie des périodes islamiques

L'exposition de numismatique, organisée dans la salle du Musée public national «Ahmed Zabana» d'Oran, met en lumière des pièces de monnaie de différentes périodes historiques islamiques. L'exposition, qui s'inscrit dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'art islamique chaque 18 novembre de chaque année, présente environ 18 pièces de monnaie appartenant au Musée. Exposées sous forme de tableaux, ces pièces datent de différentes périodes islamiques, a expliqué Leïla Boutaleb, responsable de la communication au sein de cet établissement culturel. La manifestation, dont les activités ont débuté lundi, retrace l'histoire monétaire et son évolution à travers plusieurs Etats islamiques tels que les Omeyyades, les Abbassides, les Aghlabides, les Zianides, les Hafside, ainsi que la Régence d'Alger et l'Empire ottoman, entre autres, a souligné Mme Boutaleb. L'exposition, qui se poursuivra jusqu'au 18 décembre prochain, propose également des informations sur les monnaies frappées durant la période de résistance de l'Emir Abdelkader, fondateur de l'Etat algérien moderne, face au colonisateur français. Parmi les pièces exposées figure un dinar en or du sultan Mourad Ibn Selim, datant de la période 1574-1595, frappé à Tlemcen, selon la même source. Cet événement permet aux visiteurs de découvrir ces monnaies, qui portent des significations historiques, culturelles, politiques, sociales et commerciales pour chaque époque, ainsi qu'à mieux connaître les trésors du Musée «Ahmed Zabana». Ces pièces constituent, en outre, des documents précieux pour les chercheurs et les étudiants, leur offrant la possibilité d'explorer de nombreuses données historiques relatives à ces périodes, a fait savoir Mme Boutaleb.

Lardjem (Tissemsilt)

Démantèlement d'une bande spécialisée dans le vol de locaux commerciaux

Dans le cadre de la lutte contre toutes sortes de délinquances, notamment celles touchant les personnes et leurs biens, les forces de la police judiciaire relevant de la sûreté de daïra de Lardjem ont pu, en peu de temps, appréhender une bande composée de trois personnes âgées d'une vingtaine d'années, qui avait commis un vol dans deux magasins commerciaux et à l'intérieur d'un véhicule. L'opération a été réalisée après que les mêmes autorités ont reçu des plaintes de victimes du vol. Elle a visé deux magasins commerciaux en volant deux sommes d'argent s'élevant respectivement à 07 millions de centimes et 02 millions de centimes, ainsi qu'un vol à l'intérieur d'un véhicule par effraction. Il s'est garé à l'intérieur de la résidence de la victime et a emporté la clé de contact du véhicule et ses documents. Immédiatement, les éléments de la police judiciaire ont été activés, les enquêtes et les recherches ont été intensifiées pour arrêter les auteurs, les membres du gang ayant été identifiés et arrêtés en un laps de temps record. Le principal impliqué dans l'affaire a été transféré au siège de la SD de Lardjem. Après enquête, la clé de contact du véhicule volé et ses documents ont été récupérés, et ses complices ont été arrêtés. Les suspects ont été déférés devant le procureur de la République près le tribunal de Bordj Bounaâma, selon la même source.

Abd Meghit

Tissemsilt

02 suspects arrêtés et 368 comprimés psychotropes saisis

Les éléments de la Brigade mobile de la police judiciaire, relevant de la Police Judiciaire de la sûreté de wilaya de Tissemsilt, ont démantelé un réseau criminel de trafic de comprimés psychotropes à Tissemsilt, selon un communiqué de la sûreté de la wilaya de Tissemsilt. Dans son dernier bulletin, la cellule de communication et des relations publiques (CCRP) de la sûreté de wilaya de Tissemsilt fait état de la lutte anti-drogue menée inlassablement par ses éléments de la brigade criminelle relevant de la Police Judiciaire de la sûreté de wilaya de Tissemsilt, déterminés à amoindrir ce fléau qui gangrène une frange de la société. Des informations parvenues à la sûreté de wilaya de Tissemsilt, ont abouti à la saisie de 368 comprimés de psychotropes de marque «Prégabaline». Une véritable exploitation des informations est menée par les éléments de la brigade mobile de la police judiciaire de Tissemsilt et qui s'est soldée par l'arrestation de deux (02) personnes. Après avoir bouclé les dossiers judiciaires contre les suspects, ils ont été soumis aux autorités judiciaires compétentes.

Abd Meghit

Maghnia

Importante saisie de psychotropes

La brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la police judiciaire de la wilaya de Tlemcen a réussi à saisir une quantité importante de psychotropes. Cette opération a été menée suite à des informations indiquant qu'un individu stockait des substances psychotropes dans son domicile familial à Maghnia. L'individu en question a été arrêté, et environ 1 000 comprimés de pré-gabaline ont été trouvés en sa possession. Après l'achèvement des procédures d'enquête, une action judiciaire a été initiée contre le suspect pour "possession et transport de médicaments d'origine inconnue introduits illégalement, classés comme psychotropes dans le but de les vendre illégalement et crime de contrebande présentant un haut degré de danger". Le suspect a été présenté à la justice.

AMMAMI Mohamed

Bataille de «Jebel Menaouer» (Mascara)

Un haut fait d'arme dans l'histoire de la guerre de libération

La bataille de "Jebel Menaouer", qui a lieu le 5 septembre 1957 dans la wilaya de Mascara, est un des plus importants hauts faits ayant marqué la guerre de libération nationale dans la région, compte tenu des lourdes pertes subies par l'armée coloniale française. Dans un témoignage, enregistré par la direction locale des moudjahidine et ayants droit, le défunt moudjahid Ali Hellali, qui a participé à cette bataille, indique que cette dernière fait suite à une tentative de l'armée française de se réhabiliter après trois défaites dans la région face à l'Armée de libération nationale au mois d'août. Les forces coloniales dans la région s'approprièrent à une opération de ratissage près du mont El Menaouer. Deux katibat (compagnies) de l'ALN, dirigées par les moudjahid Si Mohamed et Si Redouane furent assiégées par l'armée coloniale et n'eurent aucun autre choix que d'atteindre Jebel Menaouer pour se positionner. La tâche de diriger les deux compagnies fut alors confiée au moudjahid Si Redouane, commandant d'une troisième compagnie dans la zone 6 de la wilaya V historique, qui a donné l'ordre aux moudjahidine de se diriger vers le sommet du mont Menaouer pour pouvoir se positionner et contrôler les mouvements des unités de l'armée coloniale française. Les combattants algériens ont ainsi très vite gagné du terrain, malgré le recours de l'armée française aux avions et à l'artillerie, a-t-on affirmé. Le 5 septem-



bre 1957 vers 13 heures, le moudjahid Si Redouane ouvrit le feu sur un hélicoptère français et réussit à l'abattre avec tous ses passagers, dont un officier au grade de colonel, créant le désarroi dans les rangs des troupes françaises contraints de se replier, selon le même témoignage. Les deux compagnies de l'ALN réussirent à échapper au siège et les moudjahidine portèrent les blessés sur leurs épaules et sur leurs dos. L'héros moudjahid Si Redouane était parmi les blessés, atteint par des bombes de napalm, dont l'utilisation est interdite en vertu des traités internationaux, larguées par l'armée française pour repousser les attaques des moudjahidine. L'armée coloniale a subi, au cours de cette bataille, de lourdes pertes (650 soldats tués et un nombre important de blessés, en plus de

l'abattage de six avions et autres équipements). Dans cette bataille, 69 moudjahid sont tombés au champ d'honneur, et 23 autres ont été blessés par les bombes de napalm en majorité, évoque la direction des moudjahidine, qui a ajouté que le moudjahid Si Redouane a été évacué vers le douar "El Anatra" dans la wilaya de Mascara. Il mourut plus tard en martyr suite à son arrestation par les forces coloniales. La direction locale des moudjahidine et ayants droits organise, en partenariat avec le Musée du moudjahid des visites guidées aux lieux de batailles dans la région, dont celle de Jebel Menaouer, au profit des élèves des trois paliers de l'éducation, des étudiants universitaires et des stagiaires des centres de formation professionnelle, pour faire connaître ces épopées aux nouvelles générations.

Tlemcen

Mise en exergue de l'importance de l'entrepreneuriat dans la valorisation des miniatures

Les participants à un colloque international sur "La miniature et l'art ornemental algériens à l'ère de la numérisation et de l'entrepreneuriat", organisé jeudi au Palais de la culture Abdelkrim-Dali à Tlemcen, ont souligné l'importance de l'entrepreneuriat pour la valorisation de ces formes d'expression artistiques. Sari Hassoun Zakaria, directeur du Centre de l'étudiant de l'université de Tlemcen, a indiqué dans son intervention, lors de cette rencontre, organisée dans le cadre

de la 14^e édition du Festival culturel international des miniatures et de l'art ornementaux, ouverte mercredi à Tlemcen, que le centre recense huit projets d'étudiants du département des arts de l'université. M. Sari Hassoun a souligné que ces projets concernent principalement des plateformes numériques pour la vente d'œuvres d'art, la mise en relation des artistes et des citoyens, ainsi qu'une plateforme virtuelle permettant des visites de musées en 3D, relevant que ces projets seront accompagnés par

le centre pour développer et promouvoir tous les arts. De son côté, Sarah Benaïssa de l'université de Mostaganem, a soutenu que l'art ornemental est à la fois un critère de civilisation et un projet d'investissement, signalant, dans ce sens, que le département des arts du même établissement universitaire pilote plusieurs projets d'étudiants, notamment un projet utilisant des débris de céramique et de verre pour la création de mosaïques.

Elle a également noté que les arts peuvent être exploités dans le domaine du cinéma en intégrant des artistes pour la fabrication de décors et la confection de costumes traditionnels, en particulier dans les films historiques. Ishraq Ahmed Radhi Al-Awawi, spécialiste saoudienne de l'art des miniatures, a affirmé, quant à elle, que "l'entrepreneuriat joue un rôle crucial dans le développement et la promotion des miniatures et de l'enluminure, tout en renforçant l'identité culturelle". De son côté, Faleh Hassan Khattab Al-Douri, secrétaire général du Centre culturel irakien de la calligraphie et de l'art ornemental, a estimé "essentiel pour les artistes spécialisés dans les miniatures et les arts ornementaux de penser à créer des institutions dédiées au développement de ces deux formes d'expression artistique".



Salon de l'apiculture et des petits élevages à Tizi Ouzou

90 participants au rendez-vous

Quatre-vingt dix (90) exposants prennent part à 1^{ère} édition du Salon national de l'apiculture et des petits élevages ouvert mercredi à Tizi-Ouzou, à l'initiative de la commission de l'agriculture de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), de la direction locale des services agricoles (DSA) et de la Coopérative agricole polyvalente de la wilaya (CAPTO). La 1^{ère} édition de ce Salon, placée sous le thème « Apiculture et petits élevages: notre trait d'union » et qu'abrite la salle omnisports Saïd Tazrouit, est marquée par la participation de 15 wilayas. Sont présents à la manifestation, 27 entreprises spécialisées dans les aliments de bétails et fabrications d'accessoires agricoles, 24 apiculteurs, 10 transformateurs de produits agricoles et 9 institutions, banques, assurances et chambres agricoles. «Ce genre de manifestations contribue au développement du monde agricole notamment les activités ciblées par ce Salon qui constitue un apport et un appoint pour de nombreux ménages qui vivent de petits élevages», a souligné, à l'occasion, Djamel Sersoub, directeur local des services agricole (DSA). Le même responsable a indiqué que la wilaya



de Tizi-Ouzou compte quelque 3.500 apiculteurs dont 20 pépinières qui ont réussi la production de 3.000 quintaux de miel et 100.000 essaims. Elle compte également 1.269 aviculteurs et 129 cuniculteurs, s'agissant du petit élevage. Cette nouvelle manifestation qui vient s'ajouter à celles déjà organisées au niveau de la wilaya permettra aux entreprises spécialisées d'échanger leurs expériences avec les institutions d'accompagnement, notamment, du financement de leurs activités, a encore relevé M. Sersoub. De son côté, le président

de l'APW, Mohamed Klalèche, a souligné que «l'agriculture de montagne et l'accompagnement des agriculteurs constituent un axe stratégique dans le programme de l'assemblée». Il a assuré que «la promotion et la mise en valeur des potentialités dans la filière du petit élevage et de l'apiculture au niveau de la wilaya figurent parmi les objectifs de ce salon qui est une opportunité pour l'échange d'expériences entre les participants des différentes régions du pays pour faire connaître leur savoir-faire».

Colloque international sur l'eau à Blida

Appel à la création d'un Conseil national de la sécurité hydrique

Les participants au 1^{er} colloque international sur "L'eau, l'environnement et les changements climatiques", organisé par l'université de Blida 1, ont recommandé jeudi, lors de la clôture de l'événement, la création d'un Conseil national de la sécurité hydrique. Des experts et enseignants universitaires algériens et étrangers, ayant pris part à cette manifestation scientifique de deux jours, ont insisté dans leurs recommandations sur la nécessité de créer un Conseil national de la sécurité hydrique, chargé de proposer et d'élaborer une stratégie claire et d'anticiper des solutions à même de garantir la disponibilité de l'eau aux futures générations, au regard notam-

ment du déficit hydrique résultant des changements climatiques. Les participants à cette rencontre, des chercheurs et experts de plusieurs pays, dont la France et la Tunisie, ont également appelé à "la valorisation des travaux de recherche en faveur d'une plus large exploitation de l'eau desalée et des eaux usées épurées, à travers l'encouragement des étudiants doctorants à s'intéresser à ce domaine pour proposer des solutions scientifiques au problème du déficit hydrique". Ils ont, aussi, plaidé pour l'organisation d'une 2^e édition de ce colloque les deux prochaines années en Tunisie, en vue d'un échange d'expertise et des expériences dans le domaine de l'économie de l'eau. Une

proposition approuvée par l'équipe de recherche ayant pris part à la rencontre. A noter que cette rencontre internationale a été organisée par le Laboratoire des applications énergétiques de l'hydrogène du Département d'ingénierie des méthodes de la Faculté de technologie de l'Université Saad Dahlab, en coordination avec l'Institut supérieur des études technologiques de Zaghuan (Tunisie) et le Laboratoire d'ingénierie des méthodes de l'Université tunisienne de Gabès. La manifestation s'est axée sur six (6) thèmes liés, entre autres, aux eaux usées, au traitement des déchets, à l'environnement, au développement durable et aux changements climatiques.

Ghardaïa

L'importance de la numérisation du domaine notarial soulignée

Les participants à une journée d'étude et de formation sur le rôle du notaire dans la prévention des crimes liés au blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont souligné, jeudi à Ghardaïa, l'importance de numériser le domaine notarial, en vue de renforcer la transparence dans toutes les transactions. Dans leurs recommandations sanctionnant les travaux de cette rencontre régionale organisée par la Chambre régionale des notaires du centre du pays, les participants ont insisté sur la mise en place d'une plateforme électronique nationale, pour plus de transparence des transactions, et sur l'accélération de la numérisation dans les plus brefs délais de l'ensemble du secteur notarial (actes et archives), dans le souci de faciliter l'accès aux données des actes enre-

gistrés. Tout en rappelant la responsabilité incombant aux notaires dans la sécurisation, l'intégrité et la transparence des relations contractuelles qu'ils concluent, en conformité avec la loi et selon les normes internationales, ils ont exhorté les pouvoirs publics à la création de cellules de traitement des renseignements financiers au niveau des wilayas et de faciliter l'accès des notaires aux fichiers nationaux (état civil, casiers judiciaires) pour faciliter le travail du notaire et lui permettre de déceler les transactions "douteuses". Les participants ont appelé, en outre, à intensifier les cycles de formation et unifier les mécanismes de travail, pour garantir le succès de la numérisation du secteur des notaires et de lever le niveau de transparence. Selon le représentant de la cellule de traitement des ren-

seignements financiers (CTRF) au niveau national, M. Abdelkader Ben Chlef, a affirmé que le notaire a un rôle primordial pour déceler les transactions "douteuses" et les déclarer à la CTRF, afin de lutter contre les crimes de blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et l'évasion fiscale. De son côté, Abdellah Bennacer, notaire d'Alger, a indiqué que cette rencontre constitue un espace idoine pour s'informer sur les mesures à prendre dans la lutte contre les crimes de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Au terme de cette journée d'étude, les notaires ont appelé les pouvoirs publics à créer des mécanismes pour préserver leur intégrité et les dénonciateurs des crimes liés au blanchiment d'argent, en plus d'associer la société civile à la lutte contre ces fléaux.

Jijel

Réception avant fin 2024 de 05 nouveaux groupes scolaires

Cinq (5) nouveaux groupes scolaires seront réceptionnés dans la wilaya de Jijel " avant la fin de l'année en cours (2024) ", a-t-on appris jeudi du directeur local du secteur de l'éducation, Saâd Kissra. Les nouveaux groupes scolaires sont situés, à Mezghitane (commune de Jijel), Ezané (1) et Dar Khaled (1), dans la commune de Djimla, et Taher, dans la localité " Tassift " en plus d'un groupe scolaire, à la commune d'El Milia, a précisé à l'APS, le même responsable. Il a rappelé que ces infrastructures scolaires viennent s'ajouter aux 10 autres groupes scolaires, 5 collèges d'enseignement moyen (CEM) et 2 lycées réceptionnés au début de l'actuelle rentrée scolaire. Une fois mis en service, tous ces groupes scolaires permettront d'alléger la pression sur certains établissements scolaires, a-t-on estimé.

Tébessa

Production prévisionnelle de plus de 1,8 million de litres d'huile d'olive

La direction des services agricoles (DSA) de la wilaya de Tébessa prévoit la production de plus de 1,8 million de litres d'huile d'olive cette année, a-t-on appris jeudi du chef de service de la production agricole et de l'appui technique auprès de cette direction. La campagne de cueillette et de trituration d'olive lancée depuis début octobre dernier et qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois de janvier prochain devra donner lieu à la production de 1,862 million de litres d'huile d'olive, a indiqué à l'APS, M. Ramzi Bouaziz, précisant que cette filière agricole a connu une évolution notable ces dernières années compte tenu du large engouement des agriculteurs pour la plantation d'oliviers. La surface réservée à cette filière oléicole est estimée à 9.724 hectares avec un total de 1,835 million d'oliviers dont 1 million et 245 milles et 246 oliviers productifs, selon la même source. Les services du secteur prévoient la cueillette de 118.100 qx d'olives (102.000 qx destinés à la trituration et 16.100 qx pour la consommation d'olive de table), a indiqué la même source. Depuis le lancement de cette campagne, il a été procédé à la cueillette de 31.180 quintaux, a fait savoir la même source ajoutant que l'opération se poursuit dans de "bonnes" conditions.

Mila

Exportation d'une deuxième cargaison de poissons d'eau douce vers le Sénégal

Une seconde cargaison de poissons d'eau douce, pêchés au barrage de Beni Haroun, dans la wilaya de Mila, vient d'être exportée vers le Sénégal, a indiqué, jeudi, le directeur de la station de pêche et d'aquaculture, Khaled Belhain. Le poids total du poisson, exporté il y a quelques jours par un opérateur économique basé à Blida, est estimé à 27 quintaux de poisson de type "carrassin", a précisé M. Belhain. Cette quantité de poisson a été pêchée, a-t-il encore précisé, durant le mois de novembre par cinq pêcheurs détenteurs d'autorisations de pêche dans le plan d'eau du barrage de Beni Haroun. Selon le même responsable, cette exportation est la deuxième du genre, après une première expédition, fin septembre dernier, de 2 q de carrassin vers la même destination. S'agissant d'un poisson demandé à l'étranger, "il est possible d'augmenter les quantités destinées à l'exportation à partir de la wilaya de Mila qui dispose d'une richesse halieutique non négligeable au niveau du barrage de Beni Haroun et du barrage-réservoir d'Oued Athmania", a encore indiqué la même source. Les opérations d'ensemencement menées par le ministère de tutelle dans les plans d'eau des barrages de cette wilaya, pour reconstituer la richesse halieutique, contribueront à augmenter la production et l'abondance de différents types de poissons d'eau douce, ce qui aura "un impact positif sur l'activité d'exportation", a conclu M. Belhain.

Par son combat Une directrice de CEM sauve ses élèves d'un danger certain



Le Collège d'enseignement moyen «Mohamed Belhamri» de la cité Chemouma à Mostaganem se trouve limitrophe à la ceinture périphérique en double voie rapide. 20% de la population scolaire de cet établissement, soit un nombre de plus de 160 élèves, filles et garçons, résidant à Berrais et à El Karya de l'autre côté de l'autoroute qu'il faut traverser tous les jours. Le cauchemar des parents et des enfants qui s'exposaient aux dangers sur la double voie a fait couler beaucoup d'encre à Mostaganem. Il est vrai que l'inquiétude était croissante car aux heures des entrées et des sorties du collège, autant chez les parents que chez la première responsable du CEM de ces groupes d'écoliers allant de 11 ans jusqu'à 15, surtout, vivaient un stress indescriptible. Car faut-il le souligner, les parents savaient qu'il y a eu sur cette double voie six accidents très graves. Une voie qui a fait des victimes et qui a laissé les parents vivre le calvaire au quotidien. Ces derniers se sont démêlés sollicitant maintes fois l'intervention des responsables locaux pour résoudre ce grave péril qui menaçait les écoliers sur un passage non contrôlé. Ils savaient aussi que la passerelle installée ne servait à rien puisqu'elle était très excentrée loin de la traversée. Cette situation de voir les élèves s'exposer, quatre fois par jour, à une mort certaine en traversant sans être accompagnés paraissait pour beaucoup un homicide involontaire d'enfants. Mme Melouka Belarbi et en sa qualité de directrice du CEM, consciente de l'état psychologique des enfants s'est longtemps battue pour mettre fin à ce calvaire. Cette dame, depuis son installation au poste de Directrice du CEM, n'a cessé d'alerter les autorités de l'imminent danger encouru. Elle a longtemps sensibilisé les parents en les mobilisant pour mener une action auprès des autorités mais en vain. Cette dame, battante, a pris le taureau par les cornes et elle s'est battue pour assurer à «ses enfants» la garantie d'aller et venir au collège sans ennui. Approché par notre correspondant, madame la directrice avoue s'être battue pour convaincre les responsables des difficultés que rencontraient les innocents élèves de Berrais et d'El Karya à se rendre à l'établissement. Elle assure que quatre fois par jour ces élèves allaient à la rencontre du risque, ce qui était un véritable casse-cou. Après s'être acharnée, tirant la sonnette d'alarme à son maximum, la dame a réussi à convaincre la conscience des autorités avec la mise à disposition de son établissement d'un bus pour transporter, par quatre rotations, les enfants du collège leur épargnant ainsi le risque qui a impacté leur scolarité. La directrice affiche amplement non seulement sa satisfaction mais aussi son soulagement.

Charef Kassous

05 portes d'entrées et de sorties

Les remparts de la ville de Mostaganem

Par Y.Benguettat

Avant de parler des remparts de la ville de Mostaganem, nous allons donner d'abord un éclairage de la ville, de son lieu géographique ancien et le choix de sa position géographique actuelle. Pourquoi avoir opté pour l'enfermement de Mostaganem avec ces fameux remparts et en créant 5 portes d'entrées et de sorties, dont certaines parties existent jusqu'à ce jour ? Maintenant, remontons le temps, et donnons une explication selon les documents existants. C'est sous le règne de Galien entre 253 et 268, «L'Afrique septentrionale fut désolée par d'effroyables tremblements de terre ; un grand nombre de villes du littoral furent submergées. Peut-être faut-il attribuer à ces catastrophes l'aspect abrupt de la côte de Mostaganem, qui effectivement semble conserver les traces d'un affreux bouleversement. Sans doute alors une partie du rivage, et avec elle le port romain de Murustaga, Mostaganem, fut englouti par la Méditerranée». Depuis cette époque, personne ne sait exactement où se

situe cette ville. L'actuelle vieille ville de Mostaganem que nous connaissons qui est Tobbona, Matemore. Quant à Tigditt l'ancienne, c'est en 1832 qu'elle a été bombardée, réduite totalement en poussière par le fameux caïd Ibrahim, mercenaire de l'époque turc et enrôlé par les français entre 1830 et 1833. Le site n'offrant pas les mêmes garanties sur le plan militaire, a été reconstruit pendant la période coloniale vers les années 1900. Donc, il reste sur le site deux repères historiques visibles, Tobbona avec son extension sur le Derb el houd et Qria. Concernant Matemore, cette ville a été construite ainsi que son fort appelé bordj et tork (fort de l'est) cela, au temps de Hamid El Abd chef de la confédération des Mehal entre 1517 et 1545 mort en 1545 et enterré sur les lieux mêmes. Le décor étant planté, intéressons-nous à l'aspect physique de l'ancienne ville, nous constatons qu'elle est bâtie à flanc de montagne et entourée par des falaises dépassant les 30 mètres de hauteur, défendue par le fort Bordj Mehal. Ensuite, il faut ajouter la ville de Matemore qui se situe plus en

hauteur sur une butte. L'ensemble a constitué des postes militaires stratégiques protégés naturellement par des falaises abruptes et militairement contre les attaques qui pouvaient venir par mer et les alentours de Tigditt. L'occupant français ayant subi des attaques répétées par l'Emir Abdelkader en 1833 et bien après en 1834. Pour l'anecdote, le chef de bataillon, Péliissier, a trouvé la mort à cette période et a été inhumé à Matemore, motif invoqué mort du choléra. La destruction totale de ce site a laissé place à la construction des bâtiments militaires du génie. Seul est resté le fort de l'Est qui a été aussi garni comme poste de défense. C'est en 1841 que fut décidé de construire des remparts tout autour de Mostaganem en créant 5 portes qui sont la porte des Medjahers, la porte de Mascara, la porte d'Arzew, la porte de la Marine, la porte Bab Arssa (fort de l'Est). Il reste encore jusqu'à aujourd'hui des parties de ces remparts à travers la ville. Les anciens remparts qui existaient avant la colonisation française datant de l'époque de Hamid El Abd et bien avant ont été rasés.

«Hayek»

L'originalité d'un mode de vie

Par Med Soltane

Sur observation, il est mis en avant une perception traditionnelle de la beauté en Algérie, particulièrement liée au port du hayak. Un symbole culturel et historique profondément ancré dans certaines régions du pays. Cette vision reflète une époque où l'élégance et la modestie féminine étaient souvent associées à ce vêtement, qui incarne à la fois l'identité et le raffinement. Cependant, cette perception est avant tout subjective et issue d'un cadre socio-culturel particulier. Dans les sociétés traditionnelles, le hayek ne se limitait pas à un simple habit ; il était une expression de pudeur, de respectabilité et de grâce. Beaucoup considèrent qu'il confère une aura unique à la femme, en sublimant sa présence tout en préservant son intimité. Cela dit, réduire la beauté de la femme algérienne au seul port du hayek pourrait ne pas rendre justice à la diversité de ses qualités. Sa beauté réside aussi dans sa force, sa résilience, son intelligence, et son esprit, indépendamment de ce qu'elle porte. Le hayek est un vêtement traditionnel algérien riche en histoire et en symbolisme, particulièrement associé à la gent féminine. C'est un héritage culturel qui porte en lui des valeurs d'identité, de modestie, et de l'originalité. Les origines historiques avaient leur signification. Cet habit remonte à l'époque ottomane, mais il a aussi des influences arabo-andalouses. Ce vêtement symbolise une certaine réserve et met en avant l'élégance des femmes tout en reflétant les normes sociales et religieuses de l'époque. En parler, c'est retracer une partie de l'histoire des femmes en Algérie. Pour ce qui est de son évolution à travers le temps, il



faut préciser que le hayek a connu une transformation avec la modernisation et les changements sociétaux. Dans les années post-indépendance, il représentait à la fois une affirmation identitaire et un souvenir d'une époque coloniale où les traditions étaient parfois menacées. Aujourd'hui, il est souvent vu comme une pièce patrimoniale, portée lors d'occasions spéciales ou intégrée dans des événements culturels. Son symbolisme social et spirituel était bien mis en avant car le hayek n'est pas qu'un habit, mais aussi un marqueur social. Il témoigne d'une époque où le vêtement traduisait la condition de la femme, sa position dans la société, et son rôle dans la famille comme il reflétait également une spiritualité enracinée dans les coutumes locales, tout en montrant un respect des valeurs islamiques. Le

hayek a calqué l'identité féminine algérienne, il est souvent lié à la grâce féminine et à la protection de l'intimité. Cependant, sa disparition progressive peut susciter des questions tel un signe de perte d'identité culturelle. Ou est-ce une évolution naturelle face à la modernité et à la mondialisation ? Aujourd'hui on assiste à une renaissance culturelle et artisanale du hayek car de plus en plus de créateurs de mode s'inspirent du hayek pour le réinterpréter, en faire un vêtement moderne tout en conservant son essence traditionnelle. Cela contribue à préserver cet héritage tout en le rendant accessible aux nouvelles générations. Que représente donc le hayek ? Est-ce une nostalgie, une fierté culturelle, ou un objet d'étude ? Pensez-vous qu'il puisse jouer un rôle dans la construction de l'identité moderne algérienne ?

Le nul face à l'USMK déçoit l'entraîneur du MCO

Chelle: «Je n'ai jamais promis le titre!»

Par Rachid BELARBI

Fortement déçu par le nul blanc concédé à l'USM Khenchela, vendredi soir au stade Miloud-Hadefi, l'entraîneur du Mouloudia d'Oran a rappelé que son équipe «est en progression et qu'elle a surtout manqué de chance face à Khenchela». La déception était telle que Eric Chelle a mis une grosse demi-heure avant de rejoindre l'auditorium où il devait s'astreindre à ses obligations médiatiques. Mais s'il n'a pas révélé s'il avait tenté de dédramatiser cette contre-performance ou s'il avait, au contraire, signé une soufflante dans

le vestiaire, l'ancien sélectionneur du Mali a insisté sur le fait que son équipe a fait ce qu'elle pouvait. «Il y a du progrès, il y a du jeu, il y a un travail qui se fait tout au long de la semaine. Mais on a juste manqué de chance. Face à Sétif, nous avons gagné le match grâce à une occasion franche. Aujourd'hui (vendredi soir) nous avons eu pratiquement 14 situations où l'on pouvait marquer sans pour autant que mes joueurs parviennent à le faire. Ce n'est pas pour ça qu'on va tout oublier ou tout jeter. C'est le football et il faut l'accepter» relativisait Eric Chelle, qui a, en parallèle, mis en relief «tous les efforts fournis par les joueurs, les-

quels sont à féliciter». Le patron technique du Mouloudia d'Oran a, aussi et surtout, tenu à rappeler qu'il «était venu pour un projet sportif». «Je n'ai jamais promis le titre de champion! Je suis venu avec un projet sportif, un projet de jeu qu'on est en train de mettre en place. On travaille, on fait tout ce que nous pouvons faire pour avancer. On aura le mercato dans pas longtemps et on compte bien en profiter pour combler nos besoins et recruter là où la nécessité se fait sentir» indiquera le conférencier, toujours aussi habile sur le plan langagier pour masquer les lacunes criardes de certains de ses joueurs. Les multiples ratages de l'attaquant ivoirien Mohamed Sylla ont, fait, à ce propos, réagir énergiquement les supporters présents ce soir-là au stade, dont les soupçons grandissent chaque jour à propos d'une véritable arnaque officialisée à coup de centaines de milliers d'euros avec une complicité avérée d'un membre de la direction mouloudéenne. Le niveau quelconque montré par ledit avant-centre confirme, du reste, ce que nous rapportions en temps réel sur ces mêmes colonnes à propos du recrutement estival foireux. Des flops qui ont coûté des dizaines de milliards de centimes à la trésorerie de la Sonatrach, via sa filiale Hyproc, et qui plombent le Mouloudia d'Oran dans ses ambitions sportives.

Jeux Africains militaires 2024

L'équipe nationale algérienne en finale



La sélection nationale militaire de football s'est qualifiée pour la finale des Jeux Africains Militaires qu'abrite Abuja (Nigéria), en battant son homologue de Guinée Equatoriale sur le score de deux buts à zéro (2-0), jeudi en demi-finale de cette deuxième édition, qui se poursuivra jusqu'au 30 novembre, a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. Les deux buts algériens ont été inscrits par Mohamed Islam Belkhir et Marouane Benzid. Les camarades du gardien Zakaria Bouhalfaya défieront, samedi en finale, le Cameroun, qui à son tour a éliminé le Nigéria sur le score d'un but à zéro (1-0), inscrit dans les arrêts de jeu. Les Jeux Militaires Africains (AMGA) représentent la plateforme sportive par excellence qui se déroulent au Nigéria, sous le thème "Renforcer la coopération militaire par le sport". Ces jeux unissent les athlètes militaires d'élite d'Afrique de quelques 25 pays, pour mettre en valeur leurs compétences, leur endurance et leur esprit d'équipe, dans 19 disciplines sportives.

Ancien joueur international

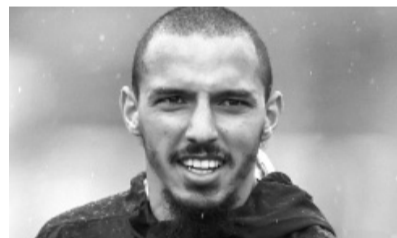
Abdelhamid Merakchi inhumé à Aïn Témouchent



L'ancien joueur international, Abdelhamid Merakchi inhumé à Aïn Témouchent vendredi après midi au cimetière «Moulay Mustapha». Décédé dimanche dernier en France à l'âge de 48 ans à la suite d'un malaise, son corps a été rapatrié pour les funérailles. L'enterrement a rassemblé de nombreuses personnalités, dont le wali de Aïn Témouchent, Mabrouk Ouled Abdennebi, ainsi que des autorités civiles et sécuritaires. Parmi les présents figuraient également le président de l'Association «Radiouse», Kada Chafi, et plusieurs anciens coéquipiers, tels qu'Ali Messabih et Ibrahim Mezouar. Au cours de sa carrière, Merakchi a joué pour plusieurs clubs, notamment l'ESM, le MCO, le WAT, l'USMH et le MCA. Il a également représenté l'équipe nationale à la fin des années 1990, participant aux qualifications pour la CAN-2000, et a évolué dans divers clubs à l'international, y compris en Turquie.

AC Milan

Vers un retour de Bennacer à la compétition en janvier prochain



Le milieu de terrain de l'AC Milan, Ismaël Bennacer, indisponible depuis septembre pour blessure au mollet, pourrait signer son retour à la compétition en janvier prochain, a indiqué le quotidien sportif italien Corriere dello Sport mercredi. Le joueur algérien de 26 ans devrait reprendre l'entraînement collectif dès la mi-décembre, ce qui indiquerait un comeback à la compétition au mois de janvier 2025. Le staff milanais resterait toutefois prudent et privilégierait une récupération totale afin d'éviter tout risque de rechute, estime la même source. Un possible renfort de poids pour l'entraîneur milanais Paulo Fonseca, à l'heure où l'absence de Bennacer s'est fait ressentir au sein de l'entrejeu milanais, mais aussi en sélection algérienne où il est considéré comme pilier. Le milieu récupérateur s'était blessé pendant la dernière séance d'entraînement de l'équipe nationale en septembre dernier, avant le match en déplacement face au Libéria (3-0), pour le compte de la 2e journée (Groupe E) des qualifications de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2025. Il a été opéré quelques jours plus tard en Finlande, avant de poursuivre sa rééducation à la clinique de la médecine sportive d'Aspetar à Doha (Qatar).

Sondage «Brahim Dahmani-2024»

Liste des athlètes proposés pour les différents prix

Dans le cadre de son traditionnel sondage "Brahim Dahmani", récompensant les meilleurs athlètes de l'année-2024, relancé l'année dernière, l'agence Algérie Presse Service (APS) publie comme base de référence, une liste exhaustive proposée aux rédactions sportives des différents organes de presse. Chaque organe aura à choisir par ordre de priorité, un maximum de trois athlètes pour les hommes et autant chez les dames, mais un seul athlète handisport (homme et dame), ainsi que le meilleur Espoir classé (garçon ou fille), par ordre de mérite, selon les performances réalisées lors de l'année en cours (2024). Néanmoins, l'APS laisse l'initiative aux médias de choisir des noms de ladite liste, ou de proposer des noms d'athlètes de leur choix, mais en respectant avec soin, l'échelle des titres et performances réalisés durant l'année 2024. Les choix des lauréats doivent figurer sur un papier entête avec cachet de l'organe et parvenir, au plus tard le 30 novembre 2024 aux numéros de fax: 023 56 96 63 ou 023 56 96 47 ou à l'adresse e-mail suivante: sondageaps2013@gmail.com

Liste des athlètes proposés:

DAMES:

Imane Khelif (Boxe): médaillée d'OR aux Jeux Olympiques-2024 dans la catégorie des -66 kg. Kaylia Nemour (Gymnastique): Médaillée d'OR aux Jeux Olympiques-2024 aux barres asymétriques.

Carole Bouzidi (Canoé-Kayak): 7e en finale du KX 1, et demi-finaliste au Slalom K1.

Nihad Benchadi (Aviron): demi-finaliste (E/F) et vainqueur de la Finale E.

Amina Benkadi (Judo): 9e aux Jeux olympiques-2024 dans la catégorie des -63 kg.

MESSEIERS:

Djamel Sedjati (Athlétisme): médaillé de BRONZE aux Jeux Olympiques-2024 au 800 mètres.

Mohamed Yasser Triki (Athlétisme): 9e en Finale du triple saut (17.22 m).

Sid Ali Boudina (Aviron): demi-finaliste (C/D).

Jaouad Syoud (Natation): demi-finaliste au 200 mètres 4 nages.

HANDISPORT:

Dames:

Safia Djelal (Para-athlétisme): Médaillée d'OR aux Jeux Paralympiques-2024 au lancer de poids (F57).

Nassima Saifi (Para-athlétisme): Médaillée d'OR aux Jeux Paralympiques-2024 au lancer du Disque (F57) et médaillée de BRONZE au poids.

Sadi Bouchra Belinda (Judo): médaillée d'or dans la catégorie des -78kg au Championnat du Monde Turkestan au Kazakhstan-2024.

Messieurs:

Athmani Skander-Djamil (Para-athlétisme): Deux médailles d'OR aux Jeux Paralympiques-2024 au 100m et 400m (T13).

Abdelkader Bouamer (Para-judo): Médaillé d'OR aux Jeux Paralympiques-2024 dans la catégorie de 60kg J1.

Brahim Guendouz (para-Canoé): Champion paralympique à Paris-2024 au 200 mètres KL3.

Espoirs:

Mustapha Abdou (Boxe): médaillé de bronze chez les -75 kg des Mondiaux juniors de Colorado (USA).

Sabria Boukhous (Aviron): médaillée d'or aux épreuves de skiff poids léger (U23) au championnat d'Afrique en Egypte.

Akram Chakhchoukh (Haltérophilie): 3 médailles d'or au championnat d'Afrique en Egypte.

Nadia Katbi (Haltérophilie): 3 médailles d'or au championnat d'Afrique en Egypte.

Youcef Ziadi (Karaté) 5e au kata aux Mondiaux 2024 de Venise-Jesolo (Italie) U21.

Kenza Yahiaoui (Karaté) 5e en kumité (-55 kilos) aux Mondiaux 2024 de Venise-Jesolo (Italie) U21.

مكتب التوثيق الأستاذ عبيدات محمد
موتق بالسانيا وهران
05 شارع باهي أعمار
حل شركة ذات مسؤولية محدودة
السجل التجاري رقم 21 ب 1123653-
31/00
بموجب عقد تلقاه الأستاذ المذكور اعلاه يوم
18 نوفمبر 2024 ، الذي سيسجل تم حل
شركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة
ش.ذ.م.هـ هاي تاك مونديال الكائن مقرها
الاجتماعي السانبة تجزئة باهي اعمار رقم
252 قسم 19 مجموعة الملكية رقم 15
المحل رقم 03 الطابق الأول والثاني ولاية
وهران وعين السيد عريوي محمد مصفيا لها
نسختان من هذا العقد ستودعان بالمركز
السجل التجاري بوهران
الموتق
24.11.2024

مكتب التوثيق الأستاذ فخيخ جليل أمال
محاضرة قضائية لدى اختصاص مجلس قضاء وهران
09 تعاونيات رقم 111 مطع الفجر وهران
الهاتف: 041.82.71.32
محضر تبليغ سند تنفيذي عن طريق النشر
طبقا لنص المادة 412 فقرة 04 من ق.إ.م
نحن الأستاذة فخيخ جليل أمال محاضرة قضائية لدى
اختصاص مجلس قضاء وهران الكائن مكتبنا بالعنوان
المذكور اعلاه الموقعة اذناه. بطلب من السيد عدو محمد.
العنوان: مسيد الحي الجديد رقم 81 سيدي بلعباس و
الجالع موطنه المختار بمكتب مستشارته القانونية
الأستاذة قاسمي كريمة الكائن بـ 29 شارع الأوراس
وهران. بناء على المواد من 406 الى 416 و 612 ،
412 فقرة 04 من ق.إ.م ا. بناء على الأمر بالنشر
الصادر عن السيد رئيس محكمة فلاوسن بتاريخ
2024/11/05 تحت رقم 24/4708. بلقنا عن طريق
النشر السيد الشركة ذات الشخص الوحيد وذات
المسؤولية المحدودة للترقية العقارية G.M
PROMOTION ممثلة بمسيرها قاسمي محمد. العنوان
حي 89 مسكن تساهمي POS 50 وهران. نسخة عن
الحكم الصادر عن محكمة فلاوسن القسم العقاري بتاريخ
2024/04/02 المفهرس تحت رقم الفهرس 24/01990
و المجدول تحت رقم 23/07154 و الممهور بالصيغة
التنفيذية بتاريخ 2024/10/01 تحت رقم 24/1530.
المحاضرة القضائية
24.11.2024

مكتب التوثيق لدى الأستاذ العربي الشريف ميلود
بمغنية شارع الجنوب رقم 01
إعلان عن بيع بالمزاد العلني
يعلم الموقر الممضى أسفله بأنه سيقام بمكتبه
المذكور اعلاه إجراءات البيع بالمزاد العلني
لحقوق القاصر: لواتي محمد ريان ولد محمد المزداد
بتلمسان بتاريخ 27 جانفي 2011 شهادة ميلاده
رقم 00837، وذلك برعاية وليته أمه زناقي
فاطمة الزهراء، المزدادة بصيرة بتاريخ 08
أكتوبر 1981 شهادة الميلاد رقم 00488، لبيع
جميع منابه من قطعة أرض صالحة للبناء كائنه
ببلدية صيرة ولاية تلمسان شارع بن غنيمه
لدريس مساحتها 461.84م² منفصلة من قطعة
أكبر مساحتها 580.36م² والمعلمة بحرف (B)
من مخطط القسمة، حدودها شمالا: شارع بن
غنيمه لدريس - شرقا ملكية زيتوني محمد جنوبا
القطعة A - غربا ملكية بوريش محمد، كما سيقام
هذا البيع بمكتب التوثيق المذكور اعلاه يوم
2024/12/08، ابتداء من الساعة الثامنة
صباحا
الموتق
24.11.2024

مكتب التوثيق لدى الأستاذ العربي الشريف ميلود
بمغنية شارع الجنوب رقم 01
إعلان عن بيع بالمزاد العلني
يعلم الموقر الممضى أسفله بأنه سيقام بمكتبه المذكور
اعلاه إجراءات البيع بالمزاد العلني لحقوق القاصرين:
لواتي محمد عبد الودود المزداد بتلمسان بتاريخ 17 نوفمبر
2016 ، عقد ازيداده رقم: 13700، ولواتي صوفيا
المزدادة بتلمسان بتاريخ 12 ماي 2007، عقد ازيدادها
رقم: 03222 ولواتي صونيا وصال المزدادة بصيرة
بتاريخ 31 جويلية 2012، عقد ازيدادها رقم 00176 و
لواتي رنيم المزدادة بتلمسان بتاريخ 21 يناير 2019 ،
عقد ازيدادها رقم 00835 أبناء سيد احمد وذلك برعاية
وليتهم أمهم بوجنان ايمان بنت بن اعمار المزدادة بصيرة
بتاريخ 01 يناير 1987 عقد ازيدادها رقم 00001 لبيع
جميع منابه من قطعة أرض صالحة للبناء كائنه ببلدية
صيرة ولاية تلمسان شارع بن غنيمه لدريس مساحتها
461.84م² منفصلة من قطعة أكبر مساحتها 580.36م²
والمعلمة بحرف B من مخطط القسمة، حدودها شمالا:
شارع بن غنيمه لدريس - شرقا ملكية زيتوني محمد، جنوبا
القطعة A غربا: ملكية بوريش محمد، كما سيقام هذا البيع
بمكتب التوثيق المذكور اعلاه يوم 2024/12/08 ابتداء
من الساعة الثامنة صباحا.
الموتق
24.11.2024

مكتب التوثيق للأستاذ بن محبوس عبد العزيز
موتق بوهران ، 14 نهج العربي تيسي
تعديل قوانين الشركة ذات المسؤولية
المحدودة المسماة فلويدال
مقرها الاجتماعي: وهران، حي الصديقية
شارع الجنيرال فيرادو رقم 75
السجل التجاري : 02 ب 0106352-31/00
بموجب عقد تلقاه الأستاذ الموقع أسفله
بتاريخ 2024/11/20، في طور التسجيل،
تقرر ما يلي: توسيع موضوع الشركة
بإضافة النشاط التالي: المؤسسة الصيدلانية
لصناعة المستلزمات الطبية (نشاط منظم)
(104226) ، إلى الموضوع الأصلي
ستودع نسختان من هذا العقد لدى الفرع
المحلي للمركز الوطني للسجل التجاري
لولاية وهران
للإعلان الموتق
24.11.2024

مكتب التوثيق للأستاذ بن محبوس عبد العزيز
موتق بوهران ، 14 نهج العربي تيسي
تعديل قوانين الشركة ذات المسؤولية المحدودة
المسماة رياتوكس
مقرها الاجتماعي: وهران 75 شارع النقيب
حمري.
السجل التجاري رقم : 11 ب 0112395 -
31/00
بموجب عقد تلقاه مكتب الأستاذ الموقع أسفله
بتاريخ 2024/11/04، في طور التسجيل، تقرر
مايلي: توسيع موضوع الشركة بإضافة
النشاطات التالية: المؤسسة الصيدلانية لإستيراد
المستلزمات الطبية نشاط منظم 434101.
تركيب والصيانة الصناعية لكل الأجهزة
المحركات والمعدات 613128 مؤسسة المراقبة
التقنية (606102)، إلى الموضوع الأصلي
ستودع نسختان من هذا العقد لدى الفرع
المحلي للمركز الوطني للسجل التجاري لولاية
وهران
للإعلان الموتق
24.11.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء غليزان
محكمة وادي اريهو
القسم : شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم
والقاضي في منطوقه بما يلي: حكمت المحكمة حال فصلها
في قضايا شؤون الأسرة علنيا ابتدائيا ، حضوريا. في
الشكل: قبول إعادة السير في الدعوى. في الموضوع :
إفراج الحكم الصادر عن محكمة الحال بتاريخ
2023/11/30 تحت رقم فهرس 23/2510 واعتماد تقرير
الخبرة المعد من طرف الخبير فارد محمد المودع لدى أماتة
ضبط المحكمة بتاريخ 2024/01/14 تحت رقم 11
وبالتنتيجة: الحكم بالحجر على المسماة مزارى خيرة
المولودة بتاريخ 1939/04/18 بواريزان ابنة محمد
والعالية غوال. تعيين ابنها المدعي الأول المسمى بورتيمة
بلقاسم مقدما عليها لرعاية شؤونها وتسيير أموالها
والتصرف فيها تصرفا لرجل الحريص في حدود ما يسمح
به القانون. نشر هذا الحكم في جريدة وطنية أو أكثر
بإحدى اللغتين للإعلام. أمر ضابط الحالة المدنية
المختص بالتأشير بهذا الأمر على عقد ميلاد المحجور
عليه. وتحصيل المدعي عليه بالمصاريف القضائية المقدرة
بتسعة مائة دينار جزائري (900 دج). بدأ صدر هذا الحكم
وأفصح به جهارا في اليوم والشهر والسنة المذكورين
أعلاه وأمضى لصحته كل من الرئيس وأمين الضبط
الرئيس / أمين الضبط
24.11.2024

مكتب الأستاذة فخيخ جليل أمال
محاضرة قضائية لدى اختصاص مجلس قضاء وهران
09 تعاونيات رقم 111 مطع الفجر وهران
الهاتف: 041.82.71.32
محضر تبليغ حكم اعتياري حضوري عن طريق النشر
طبقا لنص المادة 412 فقرة 04 من ق.إ.م
نحن الأستاذة فخيخ جليل أمال محاضرة قضائية لدى اختصاص
مجلس قضاء وهران الكائن مكتبنا بالعنوان المذكور اعلاه
الموقعة اذناه بطلب من السيد: مزبان الطاهر. العنوان: رقم 15
شارع كريم محمد حي مطع الفجر وهران. بناء على المواد 405-
406-336-322-313-416 من ق.إ.م ا. بناء على
المادة 412 فقرة 04 من ق.إ.م ا. بناء على الأمر بالنشر
الصادر عن السيد رئيس محكمة العثمانية بتاريخ 2014/10/28
تحت رقم 24/2673. بلقنا عن طريق النشر السيد غريسي محمد
أمين. العنوان: رقم 38 شارع بوعمامة علي حي المقري (5)
ST EUGENE سابقا) وهران. نسخة من الحكم الاعتياري
حضوري الصادر عن محكمة العثمانية القسم العقاري بتاريخ
2024/01/18 المفهرس تحت رقم 24/00398 والمجدول تحت
رقم 23/05690. واعلمناه بأن أجل الاستئناف محدد بشهر
واحد (01) ابتداء من تاريخ التبليغ الرسمي للحكم إلى الشخص
ذاته ويمدد أجل الاستئناف إلى شهرين (02) إذا تم التبليغ في
موطنه الحقيقي أو المختار طبقا لنص المادة 336 من قانون
الإجراءات المدنية والإدارية.
المحاضرة القضائية
24.11.2024

**Agence de voyage
SFICIFA
Mesra - Mostaganem
Rue Mohamed Khemisti
Face Maison Renault
Tel: 06 61 78 30 05**

Vends
Je mets en vente un appartement 02 pièces cuisine salle de bain + toilettes. 11ème étage (sans ascenseur) acté + livret foncier .situé a cité lescure avec une vue panoramique sur mer et très bonne voisinage pour plus d'information
veuillez contactez le numéro
0556 366 201

مكتب الأستاذة فخيخ جليل أمال
محاضرة قضائية لدى اختصاص مجلس قضاء وهران
09 تعاونيات رقم 111 مطع الفجر وهران
الهاتف: 041.82.71.32
محضر تكليف بالوفاء عن طريق النشر
طبقا لنص المادة 412 فقرة 04 من ق.إ.م
نحن الأستاذة فخيخ جليل أمال محاضرة قضائية لدى اختصاص مجلس
قضاء وهران الكائن مكتبنا بالعنوان المذكور اعلاه الموقعة اذناه بطلب
من السيد: عدو محمد. العنوان: مسيد الحي الجديد رقم 81 سيدي بلعباس
والجالع موطنه المختار بمكتب مستشارته القانونية الأستاذة قاسمي
كريمة الكائن بـ 29 شارع الأوراس وهران. بناء على المواد 612 و
613 412 فقرة 04 من ق.إ.م ا. بناء على الحكم الصادر عن محكمة
فلاوسن القسم العقاري بتاريخ 2024/04/02 المفهرس تحت رقم
الفهرس 24/01990 و المجدول تحت رقم 23/07154 و الممهور
بالصيغة التنفيذية بتاريخ 2024/10/01 تحت رقم 24/1530. بناء
على الأمر بالنشر الصادر عن السيد رئيس محكمة فلاوسن بتاريخ
2024/11/05 تحت رقم 24/4708. كلنا عن طريق النشر السيد
الشركة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة للترقية
العقارية G.M PROMOTION ممثلة بمسيرها قاسمي محمد.
العنوان حي 89 مسكن تساهمي POS 50 وهران. بشفه الصنوق
المحاضرة القضائية مقابل وصل على الأداء: مقابل ثمن الحصص رقم 03
من العمارة C الكائنة بمشروع 89 سكن حي الياسمين القطعة رقم 06
بدر الجير وهران عبارة عن محل معد لتجارة مساحته 34.37م² بقيمة
2.990.000,00 دج. مصاريف المحاضرة القضائية: الحق التناسبي :
131.700,00 + قيمة المحاضر : 8.550,00 دج. المجموع المطلوب به
3.130.250,00 دج ثلاثة ملايين ومائة وثلاثون ألف ومائتان وخمسون
دينار جزائري. وتبينه بأن له مهلة 15 يوما للوفاء تسري من تاريخ
تبليغه هذا المحضر وإلا نفذ عليه جبرا بكافة الطرق القانونية.
المحاضرة القضائية
24.11.2024

WASH'N DELIVERY
Le Pressing Qui Vient à Vous

Bring your laundry, we'll wash it
Call us 0770 936 836

@WashNdelivery9
Boulevard Des Lions, Bir El Djir, Oran
041 879 674
0770 936 836

Local à Louer
Location de local. Superficie 140m². Convient à profession libérale ou Bureau. (Rez-de-chaussée). Rue Belkacem Djelloul (ex-rue Benguigui) - Front de mer, à proximité de l'hôtel de police. Contactez le 07 74 55 20 10.
Curieux s'abstenir

www.lecarrefouralgerie.dz



2

- 06h00 TFou
- 10h05 Automoto
- 10h55 Voile : Vendée Globe
- 11h00 Téléfoot
- 11h50 Les douze coups de midi
- 12h50 Petits plats en équilibre
- 13h00 JT 13h
- 13h40 Grands reportages
- 14h50 Grands reportages
- 16h10 Star Academy, la quotidienne
- 17h20 Sept à huit Life
- 18h20 Sept à huit
- 19h45 Voile : Vendée Globe
- 19h50 Questions bêtes !
- 19h55 Météo
- 20h00 JT 20h
- 20h45 TF1, rendez-vous sport
- 20h50 Le goût du détail
- 21h00 Météo
- 21h10 Rien à déclarer
- 23h05 Un prince à New York 2
- 00h30 Programmes de la nuit
- 12h55 A la source
- 12h58 Journal
- 13h00 Journal
- 13h20 13h15, le dimanche...
- 14h15 C'est bon à savoir
- 14h20 13h15, le dimanche...
- 15h10 Affaires sensibles
- 16h05 Le geste cuisine
- 18h05 Les enfants de la télé
- 19h10 Les Enfants de la télé, la suite
- 19h55 Journal
- 19h56 Journal
- 20h55 Journal
- 21h05 Les Etoiles du sport et de la santé
- 21h10 Hommes au bord de la crise de nerfs
- 22h45 Beau geste
- 23h40 Le pitch cinéma
- 23h45 Vestiaires
- 23h46 Histoires courtes
- 01h25 Vestiaires
- 01h35 Les enfants de la télé
- 02h30 Les Enfants de la télé, la suite



3

- 12h03 Faut voir ! L'hebdo cinéma
- 12h45 Viendez au Groland
- 13h30 Vous ne pouvez pas comprendre !
- 14h09 Vous ne pouvez pas comprendre !
- 14h54 Vous ne pouvez pas comprendre !
- 16h13 Formule 1 : Grand Prix de Las Vegas
- 17h10 The Match
- 17h30 Ipswich Town / Manchester United
- 19h25 The Match
- 20h25 Canal Rugby Club
- 21h02 Avant-match Top 14
- 21h05 Stade Français Paris / Racing 92
- 23h02 Canal Rugby Club le débrief
- 23h23 Menace en eaux profondes
- 00h22 Soudain seuls
- 02h10 Tennis, oranges
- 02h21 Dancing in the Corner
- 11h40 Dimanche en politique
- 12h30 ICI 12/13
- 12h55 Dans votre région
- 13h30 Vivement dimanche
- 15h40 En bonne compagnie
- 16h35 La p'tite librairie
- 16h45 Le jeu des 1000 euros
- 17h25 Slam
- 18h05 Questions pour un champion
- 18h50 Différents, et alors !
- 18h55 Zap actu
- 19h00 ICI 19/20 édition toutes régions
- 20h00 Météo régionale
- 20h05 Stade 2
- 21h05 Les enquêtes de Vera
- 22h35 Les enquêtes de Vera
- 00h15 Hélène Grimaud à Polling, en Bavière
- 01h45 L'âge d'or de la pub
- 03h55 La p'tite librairie
- 04h05 Enquêtes de région le mag
- 04h20 Les matinales
- 04h40 Slam



- 06h05 M6 Kid
- 06h50 Scènes de ménages
- 07h25 M6 Boutique
- 10h30 Turbo
- 10h50 Turbo
- 11h20 Turbo
- 12h30 Sport 6
- 12h40 Météo
- 12h45 Le 12.45
- 13h25 Scènes de ménages
- 13h45 Recherche appartement ou maison
- 14h45 Recherche appartement ou maison
- 16h00 Maison à vendre
- 17h10 66 minutes
- 18h40 66 minutes : grand format
- 19h40 Météo
- 19h45 Le 19.45
- 20h10 Sport 6
- 20h25 E=M6
- 21h10 Zone interdite
- 23h10 Enquête exclusive
- 00h25 Code Quantum
- 01h20 Code Quantum
- 02h05 Programmes de la nuit
- 11h05 Food Markets
- 12h35 Olivia de Havilland, l'Insoumise
- 13h35 Drôle de missionnaire
- 15h00 Laos : Le trésor oublié de la civilisation khmère
- 16h30 Bornéo, la forêt miraculée
- 17h15 Le Tyrol du Sud
- 17h50 George Grosz : Les années françaises d'un peintre allemand
- 18h45 Les grands moments de la musique
- 19h30 Karambolage
- 19h45 Arte journal
- 20h05 Catherine Deneuve, à son image
- 21h00 La conspiration du Caire
- 22h55 Il était une fois...
- 23h50 Une saga de l'Europe culturelle : Au coeur du XIXe siècle
- 00h00 Court-circuit
- 00h50 Il buco
- 02h20 Les coulisses de l'histoire
- 03h15 42, la réponse à presque tout



21h10

LA CONSPIRATION DU CAIRE



Adam, simple fils de pêcheur, intègre la prestigieuse université Al-Azhar du Caire, épice de la puissance de l'Islam sunnite. Le jour de la rentrée, le Grand Imam à la tête de l'institution meurt soudainement. Adam se retrouve alors au coeur d'une lutte de pouvoir implacable entre les élites religieuses et politiques du pays.
Acteur: Tawfeek Barhom (Adam), Fares Fares (Ibrahim), Mohammad Bakri (le général Al Sakran), Makram Houry (le cheikh aveugle), Mehdi Dehbi (Zizo), Voir plus
Realisateur: Tarik Saleh
Scénariste: Tarik Saleh
Musique: Krister Linder

3

21h10

LES ENQUÊTES DE VERA



Danny Meadon, jeune vendeur sur un marché en passe d'être vendu, trouve la mort sur un pont de campagne, victime d'un chauffard en pleine nuit. L'inspectrice Vera Stanhope dirige rapidement son enquête vers Tony Meadon, le père du défunt, déjà marqué par le décès récent de son épouse. L'investigation prend un tournant inattendu avec l'arrivée de Joe Ashworth, promu inspecteur. Initialement mandaté pour évaluer l'unité dans le cadre de nouvelles directives, il décide de réintégrer l'équipe de Vera, ce qui lui permet de veiller sur son père placé en maison de retraite.



20h50

RIEN À DÉCLARER



En 1993, Ruben Vandevoorde et Mathias Ducatel sont douaniers. Ils travaillent dans la même ville, chacun d'un côté de la frontière qui la traverse : le premier en Belgique, l'autre en France. Ruben, zélé et autoritaire, déteste les Français. Mathias se moque allègrement des Belges mais vit une idylle secrète avec la sœur de Ruben. L'ouverture prochaine des frontières les amène à collaborer au sein d'une unité de douane volante mixte. Les premiers temps de la collaboration entre les douaniers sont pour le moins houleux.
Realisateur: Dany Boon



ORAN
25 | 15

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent



Alger	☀️	22-13
Constantine	☁️	20-05
Annaba	☀️	23-10
Ouargla	☀️	24-10
Mostaganem	☀️	27-17
Béchar	☀️	22 -10

«Ils dormaient chez eux, ce sont des civils»

Des frappes israéliennes font 19 morts à Ghaza

Une nouvelle nuit mortelle. En parallèle des bombardements opérés sur Beyrouth, la Défense civile de la bande de Ghaza a fait état samedi 23 novembre de frappes israéliennes à Ghaza-ville, Khan Younés ainsi que des tirs de char à Rafah. "Dix-neuf Palestiniens ont été tués et plus de 40 blessés dans trois massacres provoqués par des frappes aériennes israéliennes dans la bande de Ghaza", a indiqué son porte-parole, Mahmoud Bassal. Une des frappes a visé une maison de Zeitoun, un quartier de Ghaza-ville, et fait sept morts, dont trois enfants, et dix blessés, selon M. Bassal. "Qu'est-ce que ces gens avaient fait? Ils dormaient chez eux, ce sont des civils qui n'ont rien à voir avec le Hamas ou la résistance", a déclaré Abdallah Shaldan, un membre de la famille dont la maison a été totalement démolie. Des images montraient des gens inspecter les décombres à la lumière de torches et de téléphones, tandis qu'à l'hôpital Al-Ahli où les blessés ont été transportés, un jeune garçon criait, appelant désespérément "Papa". Une autre frappe à Khan Younés (sud) a tué six personnes, dont trois enfants, et blessé 26 personnes déplacées qui vivaient dans des tentes à proximité de la maison atteinte, a indiqué M. Bassal. "J'ai immédiatement accouru et j'ai vu la destruction, des gens qui transportaient des morceaux de corps de dessous les décombres", a témoigné Oum Mohammad Abou Sabla, la soeur d'une des victimes. "Toute notre vie n'est que misère. Qu'ils nous tuent tous pour que nous puissions être soulagés de cette souffrance", a dit cette femme de 62 ans. Dans le camp de Nousseirat, dans le centre de la bande de Ghaza, quatre autres personnes ont péri dans une frappe contre une maison familiale, et à Rafah, ce sont des tirs de char qui ont tué deux jeunes hommes, a-t-il précisé. Lundi et mardi près de Rome, les ministres des Affaires étrangères du G7 doivent discuter des mandats d'arrêt émis jeudi par la Cour pénale internationale (CPI) contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu son ex-ministre de la Défense Yoav Gallant et le chef de la branche armée du Hamas, Mohammed Deif. Les responsables israéliens sont accusés de crimes contre l'humanité et crimes de guerre à Ghaza.

Union européenne

Appel à l'application des mandats d'arrêt de la CPI

L'Union européenne (UE) a exhorté les États parties au Statut de Rome à se conformer aux décisions de la Cour pénale internationale (CPI) qui a émis 2 mandats d'arrêt contre des responsables de l'entité sioniste pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis dans la bande de Ghaza. Dans un message diffusé sur les réseaux sociaux jeudi, Josep Borrell, le Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a souligné l'importance de cette décision. « Ces décisions sont contraignantes pour tous les États parties au Statut de Rome, y compris tous les États membres de l'UE », a-t-il déclaré. La CPI a ainsi lancé des mandats d'arrêt internationaux contre Benjamin Netanyahu, le « chef du gouvernement » d'occupation sioniste, et son ancien « ministre » de la Défense, Yoav Gallant, pour leurs actes dans la bande de Ghaza.

Cheikh Naim Kassem

Le Hezbollah est victorieux et exprime ses priorités pour l'après-conflit



Dans un discours prononcé récemment, le cheikh Naim Kassem, haut dirigeant du Hezbollah, a abordé de nombreux thèmes liés à la situation actuelle au Liban, au conflit israélo-palestinien, et à l'avenir de la résistance. Ce discours, marqué par un hommage appuyé aux martyrs et une analyse des défis militaires et politiques, offre une vision détaillée de la position du Hezbollah face aux enjeux locaux et régionaux. Le discours débute par un hommage à deux figures majeures tombées récemment en martyrs: Sayed Hachem Safieddine, président du Conseil exécutif du Hezbollah, et Haj Mohammad Afif Al-Nabulsi, responsable des relations médiatiques du parti. Kassem souligne leur rôle essentiel dans les multiples fronts de la résistance, qu'il s'agisse des actions militaires ou des efforts médiatiques pour contrer les narratifs ennemis. Haj Mohammad Afif Al-Nabulsi est décrit comme une figure médiatique emblématique ayant œuvré à exposer les crimes israéliens, promouvoir les actions de la résistance et répondre aux calomnies visant le Hezbollah. Son assassinat, selon Kassem, illustre la peur

qu'inspire la résistance à Israël, incapable de vaincre l'esprit de lutte malgré ses tentatives d'éliminer physiquement ses acteurs clés. L'assassinat de ces leaders, en plein cœur de Beyrouth, représente une escalade dangereuse, selon Kassem. Israël, en ciblant des lieux civils et stratégiques dans la capitale, cherche à provoquer une réponse directe. Le secrétaire général adjoint prévient que toute agression contre Beyrouth entraînera des représailles ciblant Tel-Aviv, affirmant qu'Israël ne pourra frapper la capitale libanaise impunément. Cheikh Kassem revient ensuite sur deux grandes batailles menées récemment par le Hezbollah. La première est celle du soutien à Gaza, qui a duré onze mois. Dans ce contexte, la résistance libanaise a travaillé en coordination avec ses alliés régionaux, notamment l'Iran, le Yémen et l'Irak, pour fournir une aide concrète face à la tragédie humanitaire dans la bande de Gaza. Plus de 45 000 morts, 105 000 blessés, et des millions de déplacés ont été recensés, tandis que le monde observait passivement ces atrocités. La deuxième bataille, qualifiée de « bataille des premiers de la force », a commencé en

septembre dernier pour contrer une agression israélienne généralisée contre le Liban. Kassem réfute l'idée qu'Israël aurait besoin d'un prétexte pour justifier ses attaques, soulignant que l'objectif ultime de l'ennemi est une reconfiguration régionale du Moyen-Orient, incluant le déplacement massif de populations. Malgré des pertes humaines importantes, Kassem insiste sur le fait que la résistance a non seulement tenu ses positions, mais a également infligé des pertes significatives à l'ennemi. Plus de 100 soldats israéliens ont été tués et plus de 1 000 blessés dans les premières semaines du conflit, marquant une résistance qualifiée de « légendaire » par le dirigeant. Le discours met en lumière la stratégie du Hezbollah dans ses confrontations militaires. Kassem rappelle que la résistance n'est pas une armée classique visant à empêcher l'ennemi d'avancer, mais une force qui frappe là où il progresse. En d'autres termes, si l'armée israélienne pénètre dans des villages libanais, les résistants se repositionnent pour les affronter dans des lieux stratégiques, comme les vallées, les grottes ou même certaines habitations.

Avocat et expert en droit international, Salah Abdel Ati

Les mandats d'arrêt à l'encontre des responsables sionistes sont « contraignants »

L'avocat et expert en droit international, Salah Abdel Ati, a affirmé que les mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale (CPI) à l'encontre de deux responsables de l'entité sioniste pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans la bande de Ghaza sont "contraignants et exécutoires" pour les États parties au Statut de Rome, qui constitue l'acte fondateur de la Cour. Dans une déclaration à l'APS vendredi, M. AbdelAti, également président de la Commission internationale de soutien au peuple palestinien "HESH", a précisé que les États non parties au Statut peuvent, sur une base volontaire, coopérer à l'exécution de ces décisions, renforçant ainsi le rôle de la commu-

nauté internationale dans la réalisation de la justice et la lutte contre l'impunité. Il a toutefois souligné que des défis politiques et économiques, ainsi que des pressions internationales entravent la mise en œuvre des décisions de la Cour, notamment en raison de l'utilisation par les États-Unis de leur droit de veto pour soutenir l'occupation sioniste. Abdel Ati a expliqué que les États parties au Statut de Rome ont une responsabilité juridique et morale lorsqu'un des individus recherchés par la CPI se trouve sur leur territoire. Ils sont alors tenus de l'arrêter et de le remettre à la Cour, soulignant que le respect de ces obligations reflète leur engagement envers les principes de justice internationale et de

droit international humanitaire. L'expert a également évoqué plusieurs options pour renforcer la responsabilité, notamment l'activation du principe de compétence universelle, permettant de juger les auteurs de crimes devant les tribunaux nationaux des États parties, ainsi que la garantie de l'exécution des décisions rendues par la Cour internationale de Justice et la CPI. Il a en outre mentionné la possibilité de recourir à l'Assemblée générale des Nations unies dans le cadre de la résolution "L'union pour le maintien de la paix" pour contourner le blocage du Conseil de sécurité dû au veto américain, et éventuellement la formation d'un tribunal spécial par décision internationale.